

**La diplomatie de défense française :
Evolution doctrinale et opérationnelle récente**

Mémoire collectif de séminaire EAO 4

**Sous la direction de Monsieur
le Professeur H. Coutau-Bégarie**



Il n'y a que deux puissances au monde, le
sabre et l'esprit.
A la longue le sabre est toujours battu par
l'esprit.

Napoléon 1^{er}

Les opinions exprimées dans ce mémoire sont propres au Groupe 5 de la
Division Marine du Collège Interarmées de Défense.
Toute interprétation qui viserait à considérer le contenu de ce mémoire
comme relevant d'une position officielle serait nécessairement erronée.
Par ailleurs, les auteurs demeurent soumis de par leur statut aux
dispositions contenues dans la Loi n° 72-662 du 13 juillet 1972 portant
statut général des militaires.

SOMMAIRE

INTRODUCTION 6

1- Evolution doctrinale : le concept français de diplomatie de défense.....9

- 1.1 **Le concept doctrinal français : vers une stratégie d'influence de la France.....10**
 - 1.1.1 Essai de typologie de la diplomatie de défense.....10
 - 1.1.2 Définition française de la diplomatie de défense..... 14
- 1.2 **Les interactions entre la diplomatie de défense et la fonction de prévention... 15**
 - 1.2.1 Définition de la prévention..... 15
 - 1.2.2 Les champs d'action de la prévention..... 16
- 1.3 **Les différents modes d'action de la diplomatie de défense.....17**
 - 1.3.1 La veille stratégique..... 18
 - 1.3.2 Le soutien de l'activité diplomatique au sein des organisations internationales..... 19
 - 1.3.3 La maîtrise des armements et les mesures de confiance associées..... 20
 - 1.3.4 La coopération de défense..... 22
 - 1.3.5 La participation au dialogue international..... 24
- 1.4 **La contribution de chaque Armée à la diplomatie de défense.....25**
- 1.5 **La diplomatie de défense : vers une nouvelle mission pour les armées françaises ?..... 26**
 - 1.5.1 Analyse critique du concept français de diplomatie de défense..... 26
 - 1.5.2 Pertinence et exemplarité du concept britannique de defence diplomacy. 28

2- Evolution opérationnelle : les OPEX.....30

- 2.1 **Les opérations nationales à vocation humanitaire restent un vecteur essentiel de l'influence française dans le monde..... 31**
 - 2.1.1 Face à la multiplication des crises régionales et à l'indécision ou la paralysie de la communauté internationale, la France désire pouvoir mener des opérations militaires d'urgence à caractère humanitaire (évacuation des ressortissants, secours aux populations.....).....31
 - 2.1.1.1. Les années 90 voient ce type d'opérations se multiplier du fait de la fin de la guerre froide : Bosnie, Rwanda, Somalie..... 32

2.1.1.2. Ce mouvement s'accélère depuis le 11 septembre : Haïti, Côte d'Ivoire, tsunami frappant l'Asie du Sud.....	33
2.1.2. Toutefois, ces interventions tricolores peuvent être perçues comme une tentative de néocolonialisme.....	37
2.1.3. Les risques d'une dérive du concept de projection.....	38
2.2 <u>Les opérations « politiques » à caractère purement national ayant montré aujourd'hui leurs limites.....</u>	39
2.2.1. Les opérations strictement nationales sont assez anciennes, cantonnées au continent africain et sur des objectifs limités dans le temps.....	39
2.2.2. Les opérations au Tchad.....	40
2.2.3. En revanche, l'implication importante des forces françaises au Liban a démontré la difficulté à intervenir sans un large appui de la communauté internationale.....	42
2.2.3.1. Une intervention d'une lecture difficile.....	43
2.2.3.2. Une défaite politique mais non militaire.....	43
2.2.3.3. La communauté internationale et les Nations Unies, n'ont jamais pu définir un « effet final recherché » clair vis-à-vis du pays du Cèdre, ni mettre en œuvre les moyens adéquats.....	45
2.3 <u>Les armées françaises privilégient dorénavant les interventions extérieures multilatérales au service d'une politique d'influence.....</u>	46
2.3.1. La Guerre du Golfe	47
2.3.2. Le conflit en ex-Yougoslavie	49
2.3.3. La Guerre du Kosovo.....	52
2.3.4. Les interventions militaires en Afghanistan	54
3- <u>Perspectives : de la diplomatie de défense française à une diplomatie de défense européenne ?</u>	56
3.2. <u>La France souhaite à présent inscrire sa diplomatie de Défense dans un cadre européen.....</u>	56
3.2.1. Des structures européennes pérennes engagées en opérations.....	56
3.1.1.1. Les forces navales.....	57
3.1.1.2 Les forces terrestres.....	58
3.1.1.3 les forces aériennes.....	60
3.2.2. Des engagements majeurs au sein de l'Union européenne.....	61
3.2.3. Mais des difficultés persistantes.....	64
<u>Conclusion</u>	66
<u>ANNEXES.....</u>	69
Annexe 1 : Opérations extérieures de l'armée polonaise depuis 50 ans.....	70

Annexe 2 : Les interventions extérieures de l'armée espagnole.....	72
Annexe 3 : Les interventions extérieures de l'armée ukrainienne.....	77
Annexe 3 : Les diplomaties de défense des pays d'Extrême-Orient.....	81
Annexe 5 : La diplomatie de défense en Afrique.....	84

<u>BIBLIOGRAPHIE</u>	94
-----------------------------------	-----------

La diplomatie de défense française : Evolution doctrinale et opérationnelle récente

Introduction

A l'heure où la France célèbre le centenaire de la naissance du sociologue Raymond Aron et alors que sa politique étrangère et de sécurité est profondément marquée par la menace du terrorisme islamiste à l'échelle mondiale, la société internationale demeure résolument dirigée conjointement par deux types d'acteurs « aroniens », le diplomate et le militaire.

Défense et diplomatie entretiennent par essence des rapports étroits et complexes. La défense est à la diplomatie ce que la force est à la persuasion, l'une et l'autre constituant une manière de poursuivre des fins identiques à travers des moyens par essence différents, soit pacifiques soit belliqueux, pour paraphraser les constatations faites par Clausewitz au XIX^{ème} siècle. Défense et diplomatie sont semblablement soumises au Politique, qui les définit et les met en œuvre afin de promouvoir les intérêts de l'Etat sur la scène internationale. De fait, l'outil militaire est aujourd'hui utilisé plus systématiquement, non plus pour « faire la guerre », mais au service de finalités d'abord politiques qui mettent en œuvre des stratégies d'influence plus que de puissance. Celles-ci prennent la forme de coopérations bilatérales ou multilatérales, en vue d'une meilleure prévention et, le cas échéant, d'une gestion plus efficace des crises. La diplomatie de défense en tant que telle est un concept apparu dans les années 1970 où déjà les analystes du système politico-militaire évoquaient la diplomatie de la puissance, la diplomatie d'intimidation, la diplomatie coercitive ou encore la diplomatie militaire¹. Au-delà de ces différentes appellations, force est de constater que se combinent

¹ Notamment en France sous l'égide de Raymond Aron, qui a théorisé les relations entre les militaires et les diplomates in *Paix et Guerre entre les nations* (1962). L'ambassadeur britannique sir James Cable, dans son livre fondateur *Gunboat Diplomacy* (1970), a quant à lui mis en exergue la dimension politique des marines de guerre et la complémentarité nécessaire entre la stratégie et la diplomatie maritime. Après lui, de nombreux analystes traiteront de la diplomatie navale. Ce sont notamment Edward Luttwak, in *The Political Uses of Sea Power*, 1974, Ken Booth, in *Navies and Foreign Policy*, 1976, Bradford Dismukes et James M. McConnell (Eds), in *Soviet Naval Diplomacy*, 1979, mais aussi les importants volumes collectifs sur la diplomatie militaire

harmonieusement une logique d'influence, exercée par la diplomatie et une logique de puissance, apanage de la stratégie. Ainsi, en première analyse, en dépit de quelques variations, il apparaît qu'un vaste champ d'action concertée diplomatico-militaire a récemment émergé. Il se développe de façon exponentielle, comme en témoigne la place croissante que prend désormais la « fonction internationale » dans les appareils de défense, tout comme la filière politico-militaire chez les diplomates. Ainsi se développe une culture diplomatique au sein du Ministère de la Défense et une culture politico-militaire chez les diplomates. La diplomatie tout comme la défense étant devenue plus globale par la diversification de leurs centres d'intérêt, de leurs points d'application et de leurs instruments, le tandem « soldat/diplomate » s'est davantage affirmé : le chef militaire doit plus encore que par le passé faire preuve de talents diplomatiques et le diplomate avoir un minimum de culture militaire².

La notion moderne de « diplomatie de défense » apparaît très officiellement en France dans la Loi de programmation militaire 2002-2007 ainsi que dans la Doctrine interarmées sur la prévention des crises, publiée par l'Etat-major des Armées (EMA) en juillet 2002.

Cette expression, plus ou moins explicite, reflète en réalité un vaste champ d'activités couvert conjointement par les ministères des Affaires étrangères et celui de la Défense au profit de l'action internationale d'un pays. Cette formule relativement récente est la traduction littérale de l'anglais Defence Diplomacy formulée dans la Strategic Defence Review³ (SDR) de 1998, destinée à adapter les forces armées britanniques aux nouvelles réalités géostratégiques, notamment par une meilleure synergie du couple diplomatie et défense. Ainsi la notion de defence diplomacy consisterait-elle donc à utiliser, de façon coordonnée, les ressources militaires du temps de paix de façon à ce qu'elles contribuent efficacement à une politique de prévention de crises. L'EMA définit en effet le concept de diplomatie de défense comme « la participation des forces armées françaises aux actions de la diplomatie française, qui cherche à prévenir tout risque de crise et à contribuer à la réalisation des objectifs de la France à l'étranger »⁴.

américaine de 1945 à 1978, sous la direction de Barry M. Blechman et Stephen Kaplan, in *Force without War : U.S. Armed Forces as a Political Instrument*. Stephen Kaplan, quant à lui, publie en 1981 une étude sur la diplomatie militaire soviétique de 1945 à 1980, in *Diplomacy of Power : Soviet Armed Forces as a Political Instrument*.

² Le fait n'est cependant pas nouveau, de nombreux officiers, généraux ou supérieurs, ont souvent revêtu temporairement lors des opérations extérieures, l'habit de diplomate. En outre, sous l'Ancien régime, la responsabilité du réseau consulaire incombait au ministère de la Marine, celle des colonies devant perdurer jusqu'à la Belle Epoque.

³ Strategic Defence Review, 1998.

⁴ In Doctrine Interarmées sur la Prévention, INS 1100, EMA/Emploi, juillet 2002, p.34.

Malgré l'expérience de trente années d'opérations extérieures (OPEX) de type moderne, la théorisation de la diplomatie de défense en France reste très embryonnaire et par conséquent n'en est encore qu'à sa genèse. C'est un domaine éminemment complexe qui ne revêt pas qu'une dimension politico-militaire, mais également d'autres facteurs d'influence tels que par exemple le médiatique, le juridique et l'économique. Ceci permet d'expliquer les tâtonnements doctrinaux qui caractérisent les travaux de recherche de l'EMA mais aussi ceux proposés ci-après.

Depuis la fin des années 1970, avec la multiplication des conflits inter-étatiques comme infra-étatiques, les forces armées françaises n'ont cessé d'être au cœur de la politique étrangère et de sécurité de la France. Ce phénomène a d'ailleurs pris une dimension inattendue avec la fin de la Guerre froide qui gelait en quelque sorte le développement des projections de puissance et de force des armées françaises. La multiplication des crises et les changements dans leurs caractéristiques, leur portée ainsi que leur nature même, induisent une réaction immédiate en terme de prévention, volet prioritaire de la politique de sécurité et de défense de la France, comme le souligne le Livre Blanc sur la Défense de 1994. Ainsi, alors que jusque dans les années 1970, la théorisation de la diplomatie de défense ne porte que sur les instruments terrestre mais surtout naval, qui semblaient être ceux de la diplomatie militaire par excellence, les autres forces armées et services ont-ils été éminemment sollicités à l'aune de leurs spécificité et capacité propres.

A l'heure où l'esprit de la Loi organique relative aux lois de finances (LOLF) impose de raisonner en termes de résultats et d'efficacité, il semble qu'en dehors des Etats-Unis, et certainement même du Royaume-Uni, seule la France ait développé une diplomatie de défense aussi dynamique, à la croissance exponentielle depuis les années 1990, apte à protéger ses intérêts fondamentaux et son statut dans un environnement international de plus en plus complexe et crisogène.

Par le biais de ses opérations extérieures⁵, son bras armé le plus explicite, la diplomatie de défense française contribue donc plus que jamais au rayonnement de la France dans le monde, au même titre que son influence économique ou culturelle, et participe à son statut de puissance sur la scène internationale.

Confrontée à l'absence d'un outil de comptabilité analytique fiable qui permettrait d'apprécier en France l'impact réel des OPEX au profit de sa diplomatie de défense et de mettre en

⁵ La France a déployé en 2004 dans le cadre de ses OPEX, plus de 13 000 militaires. Le budget 2004 consacré aux OPEX était prévu à près de 613 millions d'euros. In Projet de loi de finances 2005, « Le budget de la Défense », DICOD, 2004, p.25.

exergue les lignes de rupture ou de continuité, l'étude ici proposée n'a pu explorer qu'un champ restreint, encore insuffisant et se fondant sur des études empiriques comme la banque de données créée, élaborée en 2004 au Collège Interarmées de Défense, par le commissaire lieutenant-colonel Grattepanche, de l'Armée de l'Air⁶.

Après avoir démontré en premier lieu, la prégnance du concept de diplomatie de défense en France et avoir brossé sa typologie et son champ d'activité principal, il sera expliqué ensuite l'évolution opérationnelle de ce concept. Certes, depuis le 11 septembre 2001, les armées françaises semblent avoir privilégié les interventions extérieures multilatérales ou en coalition, au détriment d'opérations à caractère purement national. Pour autant, il sera montré, en dernier lieu, comment la France entend conserver une stratégie d'influence internationale et développer sa diplomatie de défense par le truchement d'opérations nationales à vocation souvent humanitaire et en manifestant sa volonté d'inscrire sa diplomatie de défense dans le cadre de la construction de l'Europe de la Défense.

1- Evolution doctrinale : le concept français de diplomatie de défense.

La politique de sécurité et de défense de la France a pour finalité la protection de ses intérêts fondamentaux dans un environnement international de plus en plus incertain. Cette protection repose sur une double stratégie de dissuasion et d'action, cette dernière se réalisant dans trois grandes fonctions stratégiques que sont la prévention, la projection et la protection. De la dissuasion fonctionnant avec succès depuis les années 1960, la politique de défense de la France s'est progressivement portée sur le couple prévention-projection, en réaction à la multiplicité des crises qui dégénèrent en conflits. Ainsi une mutation de la stratégie d'emploi des forces conventionnelles s'est-elle opérée. Les crises elles-mêmes revêtent de multiples aspects concomitants dont le règlement ne passe plus seulement par un seul traitement militaire. Le Livre Blanc de 1994⁷ a défini le concept de prévention⁸ et l'identifie comme le volet prioritaire de l'action des forces armées françaises, mais il n'a pas retenu de façon explicite la notion de diplomatie de défense en tant que telle dont la définition semble beaucoup plus vaste.

⁶ Grattepanche Jean-Louis, Commissaire LCL, Banque de données des OPEX 1945-2005.

Voir <http://www.college.interarmees.defense.gouv.fr/03pub/WEB/Index.htm>.

⁷ Livre Blanc de la défense, SIRPA, 1994.

⁸ Ibid, p.59.

Après avoir proposé une typologie de la diplomatie de défense, et avoir défini le concept, il conviendra de mettre en perspective la diplomatie de défense française avec la fonction stratégique de prévention et d'en décliner les différents modes d'action. Une approche critique, notamment à l'aune du concept britannique, sera in fine proposée.

1.1. Le concept doctrinal français : vers une stratégie d'influence de la France.

1.1.1 Essai de typologie de la diplomatie de défense.

L'évolution des relations internationales et la généralisation d'un contexte qui reste hautement crisogène imposent à la France depuis le début des années 1990, des responsabilités accrues en matière d'interventions extérieures. La France conduit ou participe ainsi au début de l'année 2005, à 26 opérations extérieures qui peuvent être, en première approche, classées en quatre catégories principales :

- les opérations d'imposition de la paix ou de guerre exécutées par l'OTAN mais aussi par des coalitions ad hoc sur mandat du Conseil de sécurité des Nations Unies,
- les opérations de rétablissement de la paix et de maintien de la paix,
- les opérations découlant des engagements bilatéraux de défense,
- les opérations de secours d'urgence à vocation humanitaire.

L'EMA fournit, dans sa doctrine interarmées d'emploi des forces en opération⁹ de septembre 2002, une typologie de l'ensemble des OPEX dans lesquelles les forces armées françaises sont susceptibles d'être engagées. L'EMA retient deux critères discriminants qui sont l'attitude des belligérants, de la force et de la coalition, et surtout l'intensité même de la crise, du conflit armé à la crise mineure.

Cette typologie organique des OPEX, bien qu'officielle, présente un inconvénient majeur : le risque de voir évoluer une opération donnée vers un autre type alors qu'elle se déroule toujours sur le même théâtre et qu'elle est confrontée aux mêmes protagonistes. Par ailleurs, l'EMA propose dans le tableau ci-dessous la notion d'« intervention impartiale » des forces armées françaises dans une crise majeure, alors que, dans les faits, les militaires sur le terrain peinent à garantir toute impartialité. Par ailleurs, la classification du secours d'urgence dans la rubrique d'une crise mineure semble erronée. En effet, le déclenchement des opérations à

⁹ In Doctrine interarmées d'emploi des forces en opération, PIA-OO-200, EMA/Emploi, Septembre 2002, Chapitre 2, paragraphe 2.3.

caractère humanitaire n'est pas toujours lié à des crises politiques, mais souvent à des catastrophes naturelles.

TYPE DE CONFLIT	CARACTERISATION	TYPE D'OPERATIONS
CONFLIT ARME	Ennemi désigné Coalition et la force sont partiales Recherche de la victoire militaire	Guerre Opérations de guerre
CRISE MAJEURE	Présence de belligérants Intervention impartiale Niveau de violence élevé nécessitant un recours à la force important et permanent	Imposition de la paix Opérations de sécurité RESEVAC (Evacuation de ressortissants)
CRISE MOYENNE	Présence de belligérants Intervention impartiale La violence ou le recours à la force est rare ou de faible amplitude	Soutien à la diplomatie préventive Rétablissement de la paix Maintien de la paix Opérations de sécurité (protection)
CRISE MINEURE	Absence de belligérants	Consolidation de la paix Secours d'urgence

La doctrine proposée pour la typologie des OPEX est donc perfectible. De telles imperfections ne doivent pas surprendre tant la recherche doctrinale en est encore à ses balbutiements. En conséquence, la typologie officielle de l'EMA pour classer les OPEX présentées dans la banque de données des OPEX françaises depuis 1945 ne sera pas retenue ici. En revanche, une typologie plus explicite et plus détaillée, utilisant plusieurs facteurs déterminants, sera utilisée pour classer les OPEX.

Face aux difficultés rencontrées pour délimiter le corpus des OPEX, un essai de typologie de la diplomatie de défense semble néanmoins s'imposer pour apprécier véritablement l'impact qualitatif et quantitatif de la contribution des forces armées à la politique étrangère de la France. Sans tomber dans l'écueil des taxinomies trop sophistiquées, il convient d'identifier plusieurs types de diplomatie de défense exercée par la France. En outre, il est opportun de remarquer à ce stade que face à la caractéristique dominante des crises actuelles, plutôt infra-étatiques et donc sans acteur étatique ennemi, les modes d'actions traditionnels de la diplomatie, qui s'exercent normalement vis-à-vis du seul acteur étatique, s'en trouvent profondément bouleversés.

Le premier essai de typologie des différentes diplomaties de défense fut établi par l'ambassadeur britannique sir James Cable¹⁰ en 1970, dans son livre fondateur, *Gunboat Diplomacy*. Ainsi décrit-il quatre types de diplomatie militaire :

- la diplomatie « définitive » qui décrit un emploi direct de la force,
- la diplomatie « expressive » qui désigne une diplomatie de la volonté politique,
- la diplomatie « catalytique » qui évoque la projection de puissance,
- la diplomatie de la « force maîtrisée ».

D'autres analystes des diplomaties militaires ont prolongé les travaux de sir James Cable et proposé à leur tour leur propre taxinomie. C'est notamment le cas de Ken Booth dans son ouvrage *Navies and Foreign Policies* de 1976, et celui d'Hervé Coutau-Bégarie dans *La puissance maritime soviétique*¹¹, publié en 1983. Le professeur Coutau-Bégarie propose une analyse multi-critères qui permet de distinguer plusieurs types de diplomatie selon différentes grammaires. Ainsi distingue-t-il les diplomaties militaires selon plusieurs degrés :

- selon l'activité : diplomatie symbolique et diplomatie active,
- selon le contexte : diplomatie préventive et diplomatie réactive,
- selon la cible : diplomatie coopérative et diplomatie coercitive,
- selon le critère géographique : opérations de proximité ou à grande distance,
- selon la durée : opérations ponctuelles ou opérations de longue durée,
- selon le but : diplomatie humanitaire et diplomatie politique,
- selon les moyens utilisés : diplomatie interarmées, militaire, terrestre, navale et aérienne,
- selon l'intensité de la crise : de la simple démonstration à la mise en œuvre effective de la force,
- selon que la diplomatie exercée est purement nationale ou internationale.

¹⁰ In James Cable, *Gunboat Diplomacy*, International Institute for Strategic Studies, Chatto and Windus, London, 1971, chapitre 3, pp.23-68.

¹¹ In Hervé Coutau-Bégarie, *La puissance maritime soviétique*, IFRI, Economica, Paris, 1983, chapitre 3, pp. 131-167.

En première analyse et compte tenu de la difficulté de la délimitation du corpus, couplée à l'extrême diversité des crises qui bouleversent le jeu traditionnel diplomatique, il convient de proposer une classification multi-critères de la diplomatie de défense en France, selon plusieurs grilles de lectures qui pourraient être les suivantes :

- Une diplomatie symbolique, ou diplomatie du temps de paix, qui résulte de la simple existence des forces armées prépositionnées ou encore stationnées en métropole. Le seul fait d'avoir les moyens permettant d'agir modifie les perceptions et les comportements des autres acteurs.
- Une diplomatie active, ou diplomatie de crise, qui s'exerce en projetant les forces armées françaises dans un but politique préalablement défini. Cette diplomatie active peut être :
 - o une diplomatie humanitaire visant en premier lieu à porter secours dans l'urgence à des populations. Dans ce cas, si les forces armées françaises peuvent être projetées, les effets politiques ne sont pas nécessairement recherchés.
 - o Une diplomatie de crise dans laquelle le but est fondamentalement politique.

La diplomatie de crise peut se décliner selon deux couples principaux :

- La diplomatie préventive qui a pour but d'empêcher l'émergence de situations de crise, exercée notamment par la seule projection de puissance et la diplomatie réactive qui intervient pour limiter ou renverser les effets d'une crise ouverte.
- La diplomatie coopérative qui s'exerce au profit d'un Etat lié à la France par des accords de défense ou de coopération et la diplomatie coercitive qui permet d'adresser un signal à une menace potentielle ou avérée. L'étendue du spectre du signal peut aller de la simple intimidation à la projection de forces.

Ces différents types de diplomatie de défense peuvent être mis en œuvre soit de façon soit unilatérale, soit bilatérale ou encore multilatérale.

1.1.2. Définition française de la diplomatie de défense.

Les relations internationales menées par les forces armées dans le cadre de la prévention relèvent pour la plupart de la diplomatie de défense. Seules les mesures précédant un éventuel engagement (pré-positionnement, pré-déploiement, embargo, blocus, planification d'opération...) et les opérations spéciales échappent à cette règle, mais leur mise en œuvre contribue directement à la réussite de cette diplomatie.

La diplomatie de défense est définie par l'EMA comme « la participation des forces armées aux actions de la diplomatie française, qui cherche à prévenir tout risque de crise et à contribuer à la réalisation des objectifs de la France à l'étranger. Hors de toute crise déclarée dans un pays concerné, elle inclut déjà le concours, voire le recours à des moyens militaires »¹².

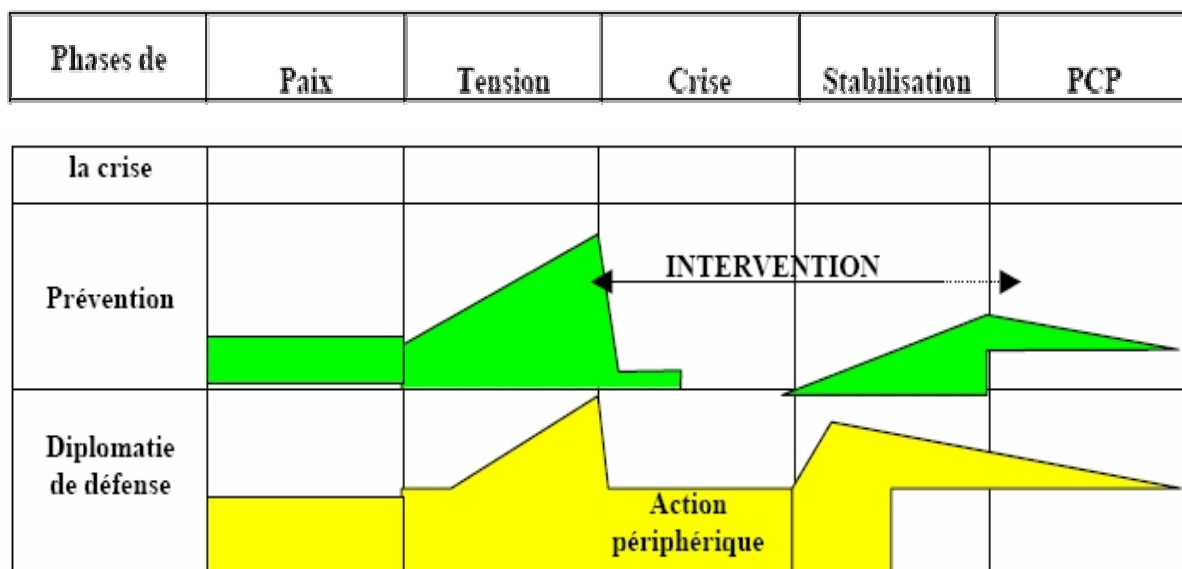
Il est précisé que la diplomatie de défense s'exerce en tout temps :

- en temps de paix, elle s'identifie à la prévention dans ses différentes postures ;
- en temps de crise, le rôle de la prévention s'estompe progressivement pour laisser place à l'intervention ; la diplomatie de défense vient donc en appui de l'action diplomatique française ;
- durant un engagement, la diplomatie de défense se dédouble :
 - sur le théâtre d'opérations, où elle vient rendre crédible la diplomatie par le déploiement de la force militaire;
 - sur la périphérie du théâtre, où elle renforce les actions de prévention pour éviter tout débordement de la crise, tout en facilitant le déroulement des opérations ;
- la diplomatie de défense remonte ensuite en puissance sur le théâtre d'opérations lors du processus de sortie de crise ;
- en posture de consolidation de la paix (PCP), la diplomatie de défense joue un rôle direct auprès des antagonistes pour faciliter la reconstruction du pays.

¹² In IM 1100, Op. Cit. , p.9.

Coordonnée à l'échelon central par le Chef d'état-major des armées (CEMA), la diplomatie de défense demeure l'instrument privilégié de la stratégie de la France.

Dans un but pédagogique, l'EMA propose le tableau suivant pour mieux appréhender le séquençage et le phasage de la diplomatie de défense au regard de la prévention¹³ :



1.2. Les interactions entre la diplomatie de défense et la fonction de prévention.

1.2.1. Définition de la prévention.

Dans l'IM 1100, l'EMA précise que la prévention contribue, entre autres, à:

- « peser sur les décisions politico-militaires au sein des instances et des structures internationales,
- imposer la volonté nationale, ou celle d'une coalition à laquelle la France participe, à des acteurs externes menaçant la paix ou des intérêts français,
- assurer la liberté d'action des acteurs politico-militaires français ».

La prévention, dont la finalité est précisée dans le concept d'emploi des forces de 1997, a pour but «... d'empêcher l'émergence de situations conflictuelles et notamment

¹³ Ibid., pp.9-10.

d'anticiper la réapparition d'une menace majeure contre l'Europe. Bien adaptée au caractère instable de l'environnement international, elle est aujourd'hui une priorité de notre stratégie générale militaire.»¹⁴. Elle est définie dans l'IM 1100 de juillet 2002 comme « une fonction stratégique qui vise à éviter l'apparition, le développement ou la résurgence d'une menace ou d'un risque pouvant entraîner une crise, par la mise en œuvre de mesures de tout ordre (diplomatique, économique, militaire, juridique, etc.)».

1.2.2. Les champs d'action de la prévention.

La prévention vise donc plus particulièrement à :

- contribuer à la stabilité internationale, gage de paix, de développement et de prospérité des nations ;
- empêcher l'apparition de situations potentiellement dangereuses et de menaces directes ou indirectes ;
- limiter le recours à la force ;
- contenir enfin les crises et les conflits au plus bas niveau possible.

La particularité de la prévention réside dans le fait qu'elle s'exerce de façon globale avec toute une gamme de mesures diplomatiques, économiques, humanitaires, militaires, qui doivent être mises en œuvre de façon la plus coordonnée possible pour une efficacité optimale. Elle relève donc pour une grande partie de la « stratégie d'influence » de l'Etat. Le principe de globalité s'ajoute aux six autres principes proposés par l'EMA qui sous-tendent l'action de la fonction prévention : ce sont les principes de permanence, d'anticipation, de précaution, d'économie, de continuité de l'action et de visibilité.

Pour les armées, la prévention s'appuie d'abord sur le développement de relations internationales de défense et de sécurité avec l'étranger, qu'il s'agisse du dialogue stratégique, d'échanges d'informations, de coopération de défense, d'entraînement mutuel, de contribution aux négociations sur la maîtrise des armements, jusqu'à la signature d'accords de défense. Le renseignement y joue un rôle de premier plan.

De la situation de paix à celle de crise s'étend ainsi tout un domaine d'actions permanentes des armées qui relèvent de la diplomatie de défense spécifique à notre pays, et qui s'intègre dans la politique étrangère et de défense. En cas d'échec de la prévention, ces mesures doivent

¹⁴ In Concept d'emploi des forces, PIA 00-100, 00827 DEF/EMA/EMP.1/NP du 23/07/1997, édition 1997, p.11.

permettre de passer sans discontinuité à des opérations entrant alors dans le cadre de la protection ou de l'intervention.

On peut distinguer trois postures officielles de prévention :

- La posture permanente de prévention s'appuie sur une diplomatie de défense étroitement coordonnée avec l'action diplomatique gouvernementale dont elle est un élément essentiel. A ce stade, elle remplit un rôle surtout sur le long terme en cherchant à créer et entretenir un climat de confiance : transparence, valeurs démocratiques, maîtrise des armements, lien armées-nation, etc.
- La posture renforcée de prévention concerne plus particulièrement des mesures comme la coopération de défense, le pré-positionnement de forces et la signature d'accords de défense, dont la pertinence est liée à nos intérêts stratégiques. A ce stade, l'action de prévention relève d'une diplomatie de défense plus ciblée pour signifier notre détermination quant à la défense de nos intérêts fondamentaux.
- La prévention réactive comprend l'activation progressive des moyens pré-positionnés, des actions d'assistance opérationnelle, la projection de forces, avec, le cas échéant, la mise en oeuvre d'opérations spéciales ; elles peuvent inclure la démonstration et la présence de moyens navals, aériens ou terrestres, permettant de faire peser une menace d'intervention ou de rétorsion. A ce stade, il s'agit de garantir, par une action encore préventive, une réactivité immédiate en cas d'échec de la prévention.

A cet effet, l'IM 1100 du 3 juillet 2002 a pour objet de couvrir l'ensemble des champs d'actions ainsi décrits et de déterminer la conduite à tenir par les Armées dans le cadre de la fonction de prévention.

1.3. Les différents modes d'action de la diplomatie de défense.

La diplomatie de défense s'appuie principalement sur les modes d'actions suivants:

- la veille stratégique,
- le soutien de l'activité diplomatique au sein des organisations internationales,
- la maîtrise des armements et les mesures de confiance associées,
- la coopération de défense,
- la participation au dialogue international.

1.3.1. La veille stratégique.

La veille stratégique permet de surveiller de façon systématique les risques de crise dûment identifiés et analysés. A cet effet, elle regroupe donc l'ensemble des activités de renseignement et d'exploitation des informations, en vue d'acquérir la connaissance précoce des risques de crises et de mettre sur pied les stratégies idoines de prévention (civiles ou militaires). Véritable système d'alerte précoce (early warning) donc, la veille stratégique se fonde sur les travaux d'analyse provenant de divers organismes comme ceux de l'EMA, soit de la Division Relations internationales, soit du Centre de planification et de conduite des opérations (CPCO). La veille stratégique se fonde également sur les synthèses des différents réseaux de renseignement fournies notamment par la Direction du renseignement militaire (DRM), la Délégation des Affaires Stratégiques (DAS), mais aussi par le précieux réseau des attachés de défense.

La circulation de l'information entre ces différents organismes, quelquefois inter-ministériels, semble satisfaisante bien qu'ils soient dans les faits plus ou moins concurrents¹⁵. Des comités ad hoc sont à dessein prévus pour passer outre ces difficultés récurrentes, c'est notamment toute la philosophie des Conseils de défense, des cellules inter-ministérielles de crise ou encore du récent Groupe d'anticipation stratégique (GAS) qui rassemble à la fois l'EMA et les diplomates de la direction de la coopération militaire et de défense (DCMD).

La veille stratégique permet d'analyser et d'apprécier la situation internationale, de proposer les décisions qui seront prises par la France sur le plan international. Elle promeut donc les prises de positions conformes à l'intérêt national et fournit une évaluation correcte des risques et des conséquences opérationnelles qu'elles entraîneraient tout en évaluant les nouveaux risques. A cet effet, le travail des attachés de défense, ainsi que les missions des autorités militaires à l'étranger constituent les lignes de force de cette action de veille stratégique.

¹⁵ La veille stratégique repose aussi sur l'art de l'anticipation qui est éminemment psychologique. De tout temps, les décideurs ont été réticents à croire aux indices apportés en profusion par les différents organismes de renseignement. La difficulté réside donc bien dans l'intelligence de situation, le jugement et le courage du décideur, surtout quand le renseignement bouleverse les informations préconçues et l'ordre établi.

1.3.2. Le soutien de l'activité diplomatique au sein des organisations internationales.

Le soutien de l'activité diplomatique au sein des organisations internationales se traduit par la présence accrue de militaires aux côtés des diplomates. Dans ce domaine ce sont sans nul doute les Affaires étrangères qui dirigent les actions à mener, les militaires étant les conseillers des diplomates. Les militaires apportent donc leur expertise relative aux enjeux de sécurité et à l'éventuel engagement de forces. De nombreux militaires français sont donc insérés au sein des institutions internationales chargées de dire le droit international, de prévenir et de gérer les crises.

A l'ONU, le soutien diplomatique se concrétise par le renforcement du Département des opérations de maintien de la paix (DOMP) par de nouveaux postes militaires, par la mise à disposition de leurs capacités de planification. Le soutien diplomatique se traduit aussi par la labellisation « ONU » du dispositif de renforcement des capacités de maintien de la paix en Afrique (RECAMP¹⁶).

Dans l'Union européenne (UE), c'est la participation accrue des militaires français au sein de l'état-major militaire de l'UE (EMUE).

Au sein de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE), les militaires français offrent une capacité de prévention des crises ainsi qu'une capacité de contrôle des armements grâce notamment à l'Unité française de vérification (UFV) de Creil qui a été créée en 1990.

A l'Organisation du traité de l'Atlantique nord (OTAN) enfin, la nouvelle montée en puissance des militaires français au sein de cette organisation témoigne de la volonté de la France d'être présente dans les opérations conduites par l'OTAN.

¹⁶ Il est opportun de souligner ici que l'esprit de RECAMP correspond parfaitement à celui de la diplomatie de défense tant par l'action de prévention des crises en Afrique qu'il comporte que par son aspect de soutien à l'action diplomatique. Créé en 1997 dans un cadre international, RECAMP semble avoir été le fer de lance d'un nouveau mode de présence en Afrique et a véritablement lancé l'esprit de la diplomatie de défense à la française.

1.3.3. La maîtrise des armements et les mesures de confiance associées.

La maîtrise des armements, démarche complémentaire du dialogue stratégique et de la coopération de défense, tient une place toute particulière dans la diplomatie de défense et s'inscrit en amont des mesures de prévention. Elle a pour finalité l'instauration de la paix et de la sécurité par la confiance et repose sur une participation active et librement consentie des Etats à des mesures visant à la limitation des potentiels militaires et à l'échange régulier d'informations sur leur évolution.

Elle s'exerce dans un cadre parfois bilatéral, le plus souvent multilatéral, au sein d'instances internationales et vise à éviter l'émergence de potentiels militaires menaçants pour la sécurité régionale ou internationale. Par un ensemble de mesures acceptées au titre d'engagements internationaux, elle cherche à garantir qu'aucun des Etats, adhérents à ces mesures :

- ne possède, n'acquiert, ni ne développe d'armes faisant l'objet d'une interdiction ou d'une limitation d'emploi par des traités internationaux :
 - armes non conventionnelles (nucléaires, radiologiques, biologiques, chimiques) ;
 - armes conventionnelles (mines AP, lasers aveuglants ...) ;
- ne constitue une menace militaire directe pour l'environnement régional :
 - disproportion des ressources budgétaires consacrées à sa défense ;
 - surarmement (possession, acquisition, développement d'armements conventionnels en quantité élevée) ;
 - entraînement ou activité importante de ses forces, coopération militaire étrangère notoire ;
- ne développe de risques « crisogènes » sur son territoire :
 - concept d'emploi stratégique de la force armée ou contexte idéologique inquiétant ;
 - faiblesse du contrôle démocratique de la force armée ;
 - absence de maîtrise de la circulation d'armes (armes légères et de petit calibre) sur son territoire ou déficit dans le contrôle des activités illégales.

En France, la maîtrise des armements résulte d'une concertation interministérielle, qui s'appuie notamment sur une coopération étroite entre les ministères de la Défense et des Affaires étrangères. L'action internationale consiste à veiller à l'adhésion des Etats étrangers, notamment des Etats dits « à risques », aux instruments de maîtrise des

armements existants, à leur participation aux travaux d'élaboration des instruments en devenir et à leur volonté de transparence.

Le cas échéant, l'activité diplomatique vise à inciter ces Etats à une meilleure implication dans ces mesures. Le comportement d'un Etat dans les enceintes de maîtrise des armements constitue en effet un indice de ses préoccupations en matière de politique de défense.

Partie intégrante de la diplomatie de défense et de la fonction de prévention, les activités militaires qui correspondent à la maîtrise des armements sont par essence concentrées au sein de la Division Maîtrise des armements (EMA/MA). Une liaison étroite existe entre l'EMA/MA et la DAS, ce qui permet de présenter une position unique de la défense dans la concertation avec les services correspondants du Quai d'Orsay.

Cette Division assure le suivi et l'application des très nombreux accords et traités de maîtrise des armements et de désarmement en vigueur ou en négociation auxquels la France est partie prenante. A cet égard, l'UFV qui dépend de cette Division, peut être légitimement qualifiée d'instrument plénier de la diplomatie de défense. L'EMA/MA est également consultée dans la politique d'exportation des armements, dont le soutien constitue une priorité imposée aux Armées dans toutes leurs actions internationales.

L'EMA/MA a pour mission d'apprécier les contraintes, en termes d'efficacité opérationnelle, que font peser les traités, règles de conduite et accords divers sur la constitution de l'outil militaire. Dans le même temps, il s'agit d'appliquer les mesures de confiance qui sont approuvées par la communauté internationale, d'apprécier les risques que feraient peser sur les Armées des matériels et un savoir-faire exportés à l'étranger. L'EMA/MA doit aussi protéger les Armées contre des armes interdites mais dont l'utilisation serait possible ou probable par telle ou telle nation, mais également d'une façon plus générale, préserver aux côtés des diplomates la liberté d'action du CEMA en apportant la compétence militaire aux opérations de vérification des traités de maîtrise des armements et de l'application des mesures de confiance.

1.3.4. La coopération de défense.

La coopération militaire et de défense est sans nul doute l'activité la plus visible de l'action de la diplomatie de défense en France. Les activités de coopération militaire sont très importantes en ce sens qu'elles contribuent directement au rayonnement de la France dans le monde. Dirigée par les Affaires étrangères, en l'occurrence par la Direction de la Coopération militaire et de la Défense (DCMD)¹⁷ qui dépend du Quai d'Orsay (Direction générale des Affaires stratégiques et de Sécurité), la coopération militaire reste néanmoins coordonnée avec la Défense au travers des Comités de pilotage et des Comités d'orientation stratégique ainsi que des Conseils de défense. Selon l'article 16, paragraphe III, du décret portant organisation de l'administration centrale du Quai, la DCMD est officiellement « chargée de l'assistance et de la coopération avec les Etats étrangers dans le domaine militaire ».

La coopération militaire est gérée et financée sur le budget des Affaires étrangères, pour la plus grande partie de l'assistance, de la formation et de l'aide en matériels et en infrastructures, par la DCMD qui utilise l'ensemble des moyens mis à la disposition des Armées. Le budget de la DCMD se monte, pour l'exercice 2002 à 103 millions d'euros. Les missions de la DCMD s'articulent autour de quatre modes d'action qui sont l'envoi de coopérants militaires permanents ou de détachements d'experts pendant une courte durée, le financement de stages et de scolarités en France ou en Afrique, l'aide en matériels (véhicules tactiques, ordinateurs, moyens de transmissions), et la rénovation des infrastructures. La DCMD est amenée à conduire également des initiatives dans un cadre multilatéral.

Cependant d'autres actions importantes de coopération militaire sont assurées directement par les Armées et financées directement par la Défense, c'est notamment le cas pour les domaines de l'assistance et de la formation, des actions de coopération civilo-militaire (CIMIC), des exercices et entraînements opérationnels, des échanges de personnels et d'unités, ainsi que des transferts d'expertise.

Les actions portant sur l'assistance et la formation traitent en particulier de l'aide militaire technique (par exemple le soutien logistique direct par les forces prépositionnées), de la

¹⁷ L'organisation et les missions de la DCMD résultent de la réforme de 1998 portant sur la coopération militaire et de défense (décret n° 98-1124 du 10 décembre 1998). On notera la division de la DCMD en deux sous-directions, la coopération militaire et la coopération de défense.

formation civique, de la formation à la coopération internationale, des conseils en équipements. Ces actions sont menées par le réseau des coopérants et des conseillers des Affaires étrangères, par les attachés de défense ainsi que les stages en France et les séminaires ad hoc.

Il est opportun d'évoquer ici le rôle multiplicateur joué par le Collège Interarmées de Défense (CID) en termes de diplomatie de défense. Force est de constater que le « pré-carré » français en Afrique qui se traduisait par la présence majoritaire d'officiers africains au CID n'est plus le trait marquant de la participation étrangère dans la formation militaire supérieure du second degré. Au contraire, il s'est agi d'étendre le champ d'application de la diplomatie de défense par le biais des formations militaires en incluant davantage, par exemple, les pays d'Europe centrale et orientale ainsi que les Etats asiatiques. En effet, le premier CID de 1993 comptait 52 stagiaires africains, celui de 2004, 29 stagiaires.

Les actions de coopération civilo-militaire ou CIMIC ont pris une dimension toute nouvelle au sein des Armées depuis la création en 2000 du Groupe interarmées d'action civilo-militaire. Elles permettent d'apporter des possibilités nouvelles aux Etats assistés, d'améliorer son potentiel, soit dans le cadre de programmes de coopération, soit dans le cadre de l'aide humanitaire. Les actions civilo-militaires sont menées et financées par le ministère de la défense en liaison avec les Affaires étrangères.

Les exercices et les entraînements opérationnels revêtent une importance toute particulière en terme d'efficacité de la coopération de défense de par leur caractère éminemment concret et visible. Ces exercices et entraînements qui s'exercent soit en bilatéral soit en multinational, participent pleinement à la diplomatie de défense en promouvant le rayonnement de la France par l'accroissement non seulement des capacités de travail en commun mais surtout par l'établissement de mesures de confiance entre les Etats d'une zone sensible.

Les échanges de personnels et d'unités, mais aussi les transferts d'expertise, participent au dialogue stratégique précédemment cité comme un mode d'action de la diplomatie de défense. Ils servent également les intérêts professionnels des Armées lorsqu'il s'agit de se tenir informé des progrès des armées les plus performantes ; c'est également un moyen de renseignement et d'influence pour prévenir les crises dans les régions sensibles.

Si la création de la DCMD apporte plus de cohérence à l'action de la diplomatie de défense, elle comporte néanmoins certains écueils qui méritent d'être soulignés. En effet, il est opportun de remarquer en premier lieu que les attributions de la DCMD ne

comportent aucune mention d'une contribution à la prévention des crises ou de la notion de diplomatie de défense comme l'entend l'EMA dans l'IM 1100. Par ailleurs, les liens de la DCMD avec l'EMA ne sont pas clairement définis, sauf en ce qui concerne les demandes de survol ou d'escale pour lesquelles le Quai a le pouvoir de décision. Or, si l'on se tient aux textes définissant les attributions du DCMD (arrêté de 1998) et du CEMA (décret 82-138), ces deux autorités sont en droit de revendiquer les mêmes responsabilités en matière de coopération militaire. Le DCMD applique la politique du Quai et dispose de la plus grande partie du financement, le CEMA, quant à lui, est responsable de la coopération selon les ordres de son ministre et a autorité sur les moyens engagés. Dans les faits, il n'en demeure pas moins que le DCMD prend en bonne intelligence l'accord du CEMA avant de lancer une action de coopération.

Si la centralisation des actions de coopération dans les mains d'une seule autorité n'est pas forcément souhaitable, pour autant il paraît indispensable que le CEMA, en la personne du sous-chef d'état-major Relations internationales, puisse assumer pleinement ses responsabilités dans le cadre d'une concertation organisée entre la Défense et les Affaires étrangères, en matière de politique générale de coopération militaire¹⁸.

1.3.5. La participation au dialogue international.

La contribution des Armées au dialogue international se fait par l'intermédiaire de colloques et de séminaires mais aussi par des interventions et des conférences internationales auxquelles les militaires français participent.

La connaissance du milieu international fait désormais partie intégrante du corpus doctrinal et académique de base de l'officier français. Elle s'acquiert tout au long de sa formation, tant lors de l'enseignement militaire du premier degré (EMS 1) que lors de celui du second degré (EMS 2). Par ailleurs, les militaires français sont dorénavant amenés à opérer dans un environnement international, comme l'atteste la multiplicité des OPEX depuis le début des années 1990. En outre, la communication opérationnelle prend une place de plus en plus importante, notamment pour l'échange des points de vue entre militaires étrangers. Ainsi, les Armées doivent-elles prendre l'habitude de promouvoir les choix politiques de la France et de l'UE.

¹⁸ Force est de constater que le partage des rôles entre la Défense et le Quai en matière d'actions internationales est malaisé et des relations conflictuelles peuvent naître entre diplomates et militaires. Ainsi, est-il important de consacrer un texte officiel à l'harmonisation des activités de coopération militaire et de défense, notamment en terme de prévention des crises et de diplomatie de défense.

D'une façon générale et en comparaison avec les autres Etats du nord de l'UE ou les pays anglo-saxons, force est de constater que la France accuse un retard dans le domaine de la formation de ses diplomates, de ses universitaires, de ses chercheurs et de ses militaires, aux problèmes de stratégie et de relations internationales, ainsi que pour la recherche dans ces domaines¹⁹. L'ouverture de l'Université française sur ces questions est encore insuffisante. Outre l'enseignement des relations internationales et de la stratégie en général, il est urgent de développer un cursus en prévention des crises, analogue au cursus et aux diplômes déjà existants en Grande-Bretagne, en Suède ou en Suisse pour la *defence diplomacy*, ainsi qu'un enseignement spécialisé (Diplôme d'études supérieures spécialisées, DESS de Marne-la-Vallée) dans la maîtrise des armements et le renseignement.

1.4. La contribution de chaque Armée à la diplomatie de défense.

Chacune des Armées contribue suivant ses caractéristiques propres au soutien de la diplomatie de défense.

En dehors de ses importantes participations aux opérations de maintien de la paix sous l'égide de l'ONU, ainsi que des forces de souveraineté stationnées dans les DOM-TOM, l'Armée de terre, et dans une moindre mesure la Marine nationale et l'Armée de l'Air, manifestent de manière concrète par leurs forces prépositionnées dans quatre Etats africains, le soutien principal de l'engagement de la France en Afrique.

La Marine nationale semble être l'instrument privilégié d'une diplomatie orientée vers la diplomatie de défense, plus généralement vers la prévention des crises. Acteur premier de « l'engagement militaire en temps de paix », selon la formule américaine, la Marine nationale voit ses missions de prévention et de projection augmenter. Les déploiements opérationnels, du ressort de la prévention opérationnelle, se font sous le commandement du CEMA, comme les opérations de gestion de crises ; les escales (700 par an selon un

¹⁹ Il n'en demeure pas moins que le ministère de la Défense, notamment au travers de ses scolarités de l'enseignement militaire supérieur du second degré (EMS 2), y consent un effort continu, supérieur à celui des Affaires étrangères, de l'Education ou de la Recherche et de la Technologie.

plan arrêté avec le Quai d'Orsay) et visites de bâtiments sont proposées « en phase avec le CEMA » et reçoivent l'approbation du Quai ; les actions internationales dans certaines zones sensibles relèvent directement du Cabinet du Ministre de la défense.

Dans le cadre du soutien à la diplomatie de défense, l'Armée de l'Air participe avec des moyens non négligeables aux pré-positionnements en Afrique et dans les DOM-TOM, où elle conserve des plates-formes aéroportuaires qui lui permettraient d'opérer aisément des déploiements importants. Cependant les déploiements d'avions de combat du Commandement des opérations aériennes (COA) ou de la force aérienne de projection (FAP) sur les terrains étrangers se font plus en soutien de l'exportation, laquelle est vitale pour l'industrie d'armement française, que pour contribuer à une stratégie de prévention des crises²⁰.

1.5. La diplomatie de défense : vers une nouvelle mission pour les armées françaises ?

Face aux phénomènes récents d'accélération et de multiplication des OPEX en France depuis la fin de la Guerre froide, qui participent sans conteste à sa diplomatie de défense, il est maintenant important de bien mesurer la différence conceptuelle qui sépare l'inspiration du concept britannique de defence diplomacy de l'esprit qui semble aujourd'hui animer les activités de prévention des crises dans les Armées françaises.

1.5.1. Analyse critique du concept français de diplomatie de défense.

En premier lieu, il convient de se pencher sur la pertinence de la sémantique utilisée pour la notion même de diplomatie de défense. Qu'on le veuille ou non, la diplomatie de défense peut être taxée d'une connotation négative et comprise, en langue française²¹, soit comme une diplomatie défensive (mais se défendre contre qui et quoi ?), soit comme une diplomatie militaire ou diplomatie de la défense (ce qui pourrait laisser croire que le ministère de la Défense met en œuvre une diplomatie qui lui est propre). Aussi conviendrait-il de donner au concept de diplomatie de défense une appellation plus positive et proactive et plus évocatrice aussi. Il s'agirait par exemple de renouveler son

²⁰ Il est important de noter ici le rôle des tournées à l'étranger de la Patrouille de France, véritable levier multiplicateur de la diplomatie de défense française.

²¹ Cette ambiguïté n'existe pas en langue anglaise, où defence diplomacy ne peut être confondue avec defensive diplomacy.

sens selon une formule onusienne et consensuelle telle que « Diplomatie pour la Paix et la Sécurité », plus empreinte de l'esprit de la Charte des Nations Unies et qui atténuerait les craintes que peut susciter la stratégie de puissance de la France.

La doctrine de prévention des crises publiée en juillet 2002 sous l'appellation d'IM 1100, répond certes à un besoin identifié, celui de replacer la notion de prévention des crises, d'en préciser ses attributions et ses missions dans les Armées françaises mais aussi de définir enfin la notion centrale de diplomatie française de défense. Pour autant, on note une sorte de rétrécissement, voire de dégradation, entre la conception de la prévention du Livre Blanc de 1994, et celle qui est définie dans l'IM 1100. En effet, le Livre Blanc précise que le but suprême des Armées françaises est de faire jouer à la France un rôle majeur dans l'établissement progressif d'un « ordre international stable et pacifié »²² et de contribuer « à la mise en œuvre des objectifs gouvernementaux en faveur de la paix, du maintien de la stabilité dans le monde et du respect du droit international »²³. L'IM 1100 quant à elle réduit la notion de diplomatie de défense à celle de la défense des intérêts nationaux de puissance, elle précise comme on l'a déjà vu que « la participation des forces armées aux actions de la diplomatie française...cherche à prévenir [certes] tout risque de crise et à contribuer à la réalisation des objectifs de la France à l'étranger... ». En cela, il convient de préciser que l'IM 1100 reprend l'esprit énoncé dans le concept d'emploi des forces de juillet 1997, où il est rappelé que la politique de défense et de sécurité de la France a pour but premier de « protéger les intérêts fondamentaux de la Nation »²⁴. L'étude de ces différents textes officiels traitant de la diplomatie de défense montre que la politique de défense et de sécurité de la France ne semble pas encore avoir fait le choix entre la recherche d'un « ordre international stable et pacifié » et la poursuite de ses « intérêts vitaux et stratégiques de puissance » modelés sur le passé et éminemment sujets aux changements politiques selon les gouvernements aux commandes.

La diplomatie de défense adapte les buts politico-militaires traditionnels aux nouvelles réalités contemporaines. Or donc, faut-il se poser la question du bien-fondé du concept de *defence diplomacy* et calquer la diplomatie française de défense sur le modèle britannique ? Certes, l'approche britannique paraît séduisante en élevant le concept de *defence diplomacy* en mission principale des forces armées, pour autant le cœur de la

²² In Ministère de la Défense, Livre Blanc, Sirpa, 1994, p.27.

²³ Ibid, p.73.

²⁴ In PIA 00-100, Op. Cit., p.7.

problématique n'est pas tant de promouvoir le concept français de diplomatie militaire que d'assurer en premier lieu la cohérence entre les activités et les politiques des ministères de la Défense et des Affaires étrangères.

Par ailleurs, en ces temps de restrictions budgétaires où souffle l'esprit de la LOLF, le budget de la DCMD portant sur la coopération de défense et la coopération militaire pourrait être rapatrié à la Défense, supprimant de facto les deux lignes budgétaires existantes tout en disposant ainsi d'un meilleur suivi comptable de la diplomatie de défense.

Surtout, le besoin d'une stratégie politique ou d'un projet politique, fruit d'une inspiration inter-ministérielle forte, dans le domaine des actions internationales, doit être suscité au plus haut niveau. Aussi conviendrait-il de donner force et autorité à un tel projet en publiant un nouveau « Livre Blanc sur les Armées et la Diplomatie de défense », embryon nécessaire à une européanisation du concept à partir du noyau franco-britannique²⁵.

1.5.2. Pertinence et exemplarité du concept britannique de defence diplomacy.

Le concept de la diplomatie de défense en tant qu'implication des forces armées dans la prévention des crises apparaît pour la première fois en Europe en 1998. Il est officialisé en juillet 1998 en Grande-Bretagne dans le cadre de la Strategic Defence Review (SDR)²⁶, il apparaît également en bonne place dans le Livre blanc britannique (White Paper) de décembre 1999. Prenant acte du nouvel environnement géopolitique, le nouveau gouvernement britannique du Premier ministre Tony Blair entend mettre l'accent sur la prévention des conflits de basse intensité qui émergent, jugée moins onéreuse en cette période de restrictions budgétaires.

La SDR précise que le Ministère britannique de la Défense (MoD) et les forces armées britanniques doivent non seulement défendre le Royaume-Uni et ses intérêts, mais aussi « être une force bénéfique pour le monde et contribuer à prévenir et contenir les crises ». D'où l'identification d'une nouvelle « mission de la Défense », parmi les huit missions

²⁵ Pour autant force est de constater que le concept britannique de defence diplomacy serait à même de séduire davantage les élites européennes tant le concept français est encore empreint de realpolitik et de défense des intérêts de puissance proprement nationaux.

²⁶ Voir le document officiel en ligne à l'adresse suivante : www.mod.uk/issues/sdr/defence_diplomacy.htm.

centrales, destinée à donner « impulsion et cohérence » aux « activités de prévention des conflits et de diplomatie de temps de paix », notamment par rapport aux objectifs de la politique étrangère et de sécurité du gouvernement. Trois « tâches militaires » sont considérées en l'occurrence comme relevant de la « Defence Diplomacy » : la maîtrise des armements, la non-prolifération et les Mesures de Confiance et de Sécurité; les activités de la « main tendue » (« outreach ») en direction des Pays d'Europe centrale orientale et balkanique (PECOB) et des anciennes républiques soviétiques, y compris la Russie; et enfin les « autres activités de coopération militaire outremer ». La defence diplomacy se situe donc dans le domaine de la prévention des crises et est résolument positive et proactive. Elle recouvre non des déploiements opérationnels, ni des opérations humanitaires, mais seulement des activités non opérationnelles, certes complémentaires des activités opérationnelles proprement dites.

En élevant la defence diplomacy au rang d'une activité centrale du MOD, l'esprit britannique est donc de donner plus de visibilité à des tâches, antérieurement disséminées, tout en évitant la redondance entre les armées et en insufflant un esprit vertueux au regard de la problématique budgétaire.

Surtout, en promouvant les forces armées britanniques comme « une force pour le bien » (force for good), l'effet d'affichage est éminemment puissant en termes de communication vis-à-vis des « pays consommateurs » de defence diplomacy britannique.

Les commentaires de Lord Robertson, alors ministre de la Défense, semblent attester que pour la première fois, il y a cohérence au Royaume-Uni entre la politique de défense et la politique étrangère, notamment pour instaurer un ordre mondial pacifique et stable. Or, une telle inspiration fait toujours défaut en France, l'IM 1100 de juillet 2002 propose un effet final recherché en retrait au regard de l'esprit du Livre blanc de 1994 qui était en réalité proche de celui de la defence diplomacy.

Malgré une conceptualisation de la diplomatie de défense française quelque peu plus tardive qu'au Royaume-Uni, cela n'a pas constitué in fine un obstacle à la prise de conscience de l'importance que revêtent les OPEX et leur participation certaine au rayonnement de la France.

2- Evolution opérationnelle : les OPEX.

Les opérations à caractère purement national sont devenues de plus en plus difficiles à conduire, pour de nombreuses raisons qui seront développées ci-après. Les Armées françaises privilégient aussi dorénavant les interventions extérieures multilatérales.

Ainsi depuis 1945 la France a pris part précisément à 439 OPEX, dont 26 sont encore en cours, ce qui la place certainement au deuxième rang mondial derrière les Etats-Unis pour ce type de missions, peut-être à égalité avec le Royaume-Uni sans que l'on puisse classer avec certitude compte tenu du manque d'exhaustivité dans le recueil de l'information. Mais l'Armée française a accompli autant d'opérations extérieures en quinze ans depuis 1990, qu'en 45 ans de 1945 à 1990.

Cette accélération du rythme de ses interventions est flagrante depuis le 11 septembre 2001. Par ailleurs, jusqu'au 11 septembre, la grande majorité des OPEX auxquelles l'Armée française a participé, concernait le domaine humanitaire. Depuis la série des attentats aux Etats-Unis, à l'exception des opérations post-11 septembre, très médiatisées comme le secours aux populations, l'aide apportée à Sumatra après le tsunami en décembre 2004, l'évacuation de ressortissants comme en Côte d'Ivoire en novembre 2004, ce sont les opérations de maintien de la paix (OMP) et la mise en œuvre d'accords de défense bilatéraux qui deviennent majoritaires :

- Les opérations humanitaires passent de 62 à 24%,
- Les OMP passent de 26 à 49%,
- Les opérations nationales découlant d'accords bilatéraux doublent de 8 à 15%,
- Les opérations d'imposition de la paix ou de guerre diminuent de 8 à 3%.

Types d'OPEX	Entre 1990 et le 11/09/2001	Après le 11/09/2001
Imposition de la paix ou guerre	15	1
Opérations nationales découlant d'accords bilatéraux	16	5
Secours d'urgence à vocation humanitaire	99	8
Maintien ou rétablissement de la paix	47	16
Autres opérations (opération de formation au déminage, opération de protection d'ambassade, etc...)	14	3

2.1. Les opérations nationales à vocation humanitaire restent un vecteur essentiel de l'influence française dans le monde.

2.1.1. Face à la multiplication des crises régionales et à l'indécision ou la paralysie de la communauté internationale, la France désire pouvoir mener des opérations militaires d'urgence à caractère humanitaire (évacuation des ressortissants, secours aux populations...).

Cette « diplomatie des catastrophes » fait aujourd'hui l'objet d'un large consensus au sein de l'opinion publique, elle est en général bien acceptée par les pays touchés par ces cataclysmes naturels. Ces « French doctors », qui s'appuient largement sur le soutien logistique et sanitaire de l'Armée française, qui dispose d'un savoir-faire reconnu dans ces domaines, ces multiples ONG travaillent en étroite collaboration, plus qu'on ne le dit dans les médias, plus qu'ils ne le disent en tout cas, avec les militaires français sur le terrain.

2.1.1.1. Les années 90 voient ce type d'opérations se multiplier du fait de la fin de la guerre froide : Bosnie, Rwanda, Somalie...

Les interventions humanitaires ne commencent bien sûr pas à la chute du mur de Berlin, et l'Armée française a une longue tradition de participation aux opérations de secours et d'assistance aux populations. Ainsi, en Yougoslavie, l'Armée de l'Air assure une aide de transport d'urgence suite au tremblement de terre de 1963.

Il ne faudrait pas non plus mésestimer les missions humanitaires de l'Armée française dans les colonies, notamment en matière de lutte contre la famine et les grandes épidémies. Le service de santé des armées constitue ainsi un vecteur privilégié de la politique française en matière de soutien sanitaire.

Dans la gamme des OPEX, les interventions humanitaires sont situées sur le fragment le plus éloigné du militaire, mais les conséquences (ou arrière-pensées) politiques et économiques ne sont jamais absentes.

Mais il est certain que les opérations de secours et d'assistance humanitaire se sont multipliées depuis le début des années 90, qui voient en fait une « atomisation » des interventions de l'Armée française, qui est présente toujours plus rapidement et plus loin.

- La crise yougoslave des années 90 verra de multiples interventions humanitaires, avant que le durcissement du conflit n'entraîne la communauté internationale dans une opération de rétablissement de la paix.

Ainsi l'acheminement de vivres aux poches de population bosniaque encerclées par l'armée serbe est-elle rendue possible par l'opération COURLIS en 1995, contribution française à DENY FLIGHT. 900 tonnes de rations de combat sont larguées de nuit à haute altitude par le système TRIADS.

Ainsi en 1997, l'opération HARMONIUM permet-elle l'évacuation d'une centaine de ressortissants occidentaux d'Albanie, frappée par un délitement généralisé des structures étatiques et de son économie ; cette mission se double de l'opération ALBA, qui permet l'acheminement sans encombres de l'assistance humanitaire et d'un millier d'hommes pour assurer l'ordre et la sécurité.

Devant l'afflux de 600 000 réfugiés kosovars poussés par les Serbes et cherchant à quitter la zone des frappes aériennes alliées, l'opération TRIDENT HUMANITAIRE en avril 1999 met en place un pont aérien vers la Macédoine et l'Albanie. Jusqu'à 15 avions de

transport tactique par jour acheminent 1200 tonnes de fret depuis Istres en 24 jours et évacuent 2000 réfugiés. Le commissariat de l'Armée de terre délivre un million de repas à cette occasion.

Toutes ces opérations prouvent la réactivité et l'efficacité de l'outil militaire français pour faire face à ces situations d'urgence.

- Les événements dramatiques ayant touché l'Afrique des Grands Lacs montrent, il est vrai, les limites du tout humanitaire, lorsqu'il n'est pas relayé par une politique cohérente.

Ancienne colonie belge parvenue à une fragile indépendance en 1962, le Rwanda conservait un équilibre instable entre une minorité tutsie et la majorité hutue, sous l'œil intéressé du voisin ougandais.

La politique du général Habyarimana, qui fomenta un coup d'Etat en 1973, attisa les rivalités ethniques. L'impuissance, encore une fois, de la Mission des Nations Unies pour le Rwanda (MINUAR) ne permit pas de stopper les premiers massacres de Tutsis par les milices hutues.

Paris intervint en deux phases : d'abord par l'évacuation de 3000 ressortissants étrangers et l'acheminement de 120 tonnes de matériels de première urgence grâce à l'opération AMARYLLIS en avril 1994, sur fond de catastrophe humanitaire.

La deuxième phase est extrêmement délicate, avec un Front Patriotique Rwandais (FPR), soutenu par l'Ouganda, qui accuse Paris de génocide en raison de l'aide apportée à la précédente dictature.

L'opération TURQUOISE en juin 1994, dans le cadre de la résolution 929, est également principalement humanitaire, avec un pont aérien établi pour acheminer l'aide d'urgence aux victimes. En quelques jours, Paris transporte 700 véhicules, 9000 tonnes de matériels et 2500 hommes. Au total, 3500 ressortissants seront exfiltrés du Rwanda à feu et à sang dans des conditions particulièrement périlleuses.

- Les graves déficiences sanitaires et économiques frappant la Somalie et l'Ethiopie à partir de la fin des années 70 justifient également plusieurs actions humanitaires de l'Armée française, comme ce fut le cas dans les pays du Sahel frappés par la désertification et les conflits.

Le service de santé des Armées mène ainsi en 1977 une campagne de vaccination antivariolique en Somalie, sur fond de guerre de l'Ogaden avec l'Ethiopie.

De même, 200 tonnes de vivres sont transportées par les Transall de l'Armée de l'Air au plus fort de la famine de 1985 en Ethiopie, avec un fort retentissement médiatique. La faim en Ethiopie en 1985 est en effet la première grande catastrophe humanitaire à obtenir une couverture des médias aussi large (US Aid for Ethiopia, concerts de Bob Geldoff...), même si les véritables causes de cette famine, instrumentalisée par la politique criminelle du colonel Mengistu, ne sont jamais véritablement abordées par les commentateurs.

Toujours dans cette corne de l'Afrique frappée de multiples fléaux, l'opération BERENICE, avec 500 militaires, évacue les ressortissants français et italiens de Somalie après la chute du général Siad Barre en 1991 (un essai d'évacuation des ressortissants égyptiens échoue).

L'Ethiopie est de nouveau soutenue sur le plan médical en 1993 pour faire face à une épidémie.

De fait, l'humanitaire est aujourd'hui intimement lié au militaire.

Les conflits modernes impliquent de plus en plus les populations civiles, les belligérants se servent d'elles ; le traitement des réfugiés et des blessés est une des responsabilités majeures des grands acteurs de la scène internationale, y compris si le problème intervient à l'intérieur d'un Etat : c'est le fameux droit d'ingérence. Le professionnalisme des militaires pour faire face à ces situations de désorganisation totale des structures d'un Etat est aujourd'hui unanimement reconnu ; malheureusement, et c'est un peu l'objectif de ce mémoire d'y remédier, la contribution des Armées françaises n'a généralement pas le retentissement médiatique correspondant.

Il faut néanmoins se garder de confondre les genres : ainsi l'opération ONUSOM en Somalie en juin 1993 rencontra d'extrêmes difficultés pour faire respecter le cessez-le-feu entre les clans pro- ou anti-général Aidid. Le rôle d'une armée d'interposition ne peut se borner à subir les coups des protagonistes, sans pouvoir se protéger efficacement et faire respecter sa neutralité. C'est toute la difficulté de certaines missions ONU.

La mort de 18 soldats américains, ne disposant pas juridiquement du statut de Casques bleus en octobre 1993, va déboucher sur un repli peu glorieux de la communauté internationale du guêpier somalien ; cette ambiguïté entre une intervention à but humanitaire et un engagement dans un conflit sans adversaire désigné et sans règles a été très préjudiciable à Washington.

2.1.1.2. Ce mouvement s'accélère depuis le 11 septembre : Haïti, Côte d'Ivoire, tsunami frappant l'Asie du Sud.

Les attentats du World Trade Center ont-ils tari la source de la prise de conscience internationale des malheurs du monde ? De même que l'on pouvait craindre un détournement de l'aide au développement versée aux pays du Tiers Monde au profit des nouveaux pays de l'Europe centrale et orientale après la chute du mur de Berlin, de même l'après-11 septembre allait-il déclencher une nouvelle vague d'afro-pessimisme ?

La mondialisation des conséquences des catastrophes par la télévision et Internet, le sentiment de responsabilité croissant des opinions publiques occidentales vont démontrer tout le contraire. Le 11 septembre n'est pas une rupture mais bien une accélération des tendances déjà existantes.

Trois opérations importantes et récentes de l'Armée française rappellent la place éminente mais mal connue de la France dans ce « service d'urgence mondial ».

- 1000 soldats français participent ainsi à l'opération CARBET en Haïti en février 2004 : sécurisation de l'ambassade, application de la résolution 1529 et accompagnement de la transition post-Aristide, dans un pays en complet naufrage économique et social. Les premières forces présentes sont celles prépositionnées en Martinique : le bâtiment de transport léger (BATRAL) CHAMPLAIN, bâtiment de soutien logistique très utilisé pour l'acheminement des premiers secours grâce à sa capacité d'emport, le véritable « bateau à tout faire » de l'humanitaire, et le 41^{ème} Bataillon d'Infanterie de Marine de Fort-de-France.

- L'opération LICORNE en Côte d'Ivoire, est déclenchée en septembre 2002 suite aux troubles menaçant de dégénérer en guerre civile et en massacres du type Rwanda. LICORNE comprendra près de 4600 hommes, autour du noyau du 43^{ème} Bataillon d'Infanterie de Marine de Port Bouët et des éléments stationnés à Libreville, au Gabon, renforcés par des unités venues de métropole suite à la dégradation de la situation. Encore une fois, les forces prépositionnées permettent d'intervenir rapidement et surtout avec des troupes aguerries aux contraintes climatiques, sociales ou politiques locales. Avec la détérioration de la situation et le drame de Bouaké en novembre 2004, l'Armée française va procéder, grâce à une utilisation

intense des avions de transport tactique, au regroupement, puis à l'évacuation de la quasi-totalité des ressortissants français et occidentaux de Côte d'Ivoire (2700 personnes au total).

- Traditionnellement, la France, et notamment les forces de la Marine prépositionnées outre-mer, apportent une aide humanitaire d'urgence lors de la période des cyclones et des typhons.

Avec l'opération BERYX, en réaction au tsunami qui frappa l'Asie du Sud et du Sud-Est le 26 décembre 2004, la mobilisation fut également maximale.

Le porte-hélicoptères JEANNE d'ARC et la frégate GEORGES LEYGUES, en campagne d'application pour les élèves officiers, appareillent d'urgence de Djibouti pour rallier Sumatra le 14 janvier 2005. Ils seront relayés en février par le Bâtiment de Commandement Ravitailleur MARNE, aux capacités logistiques importantes. Par ailleurs, les hélicoptères Puma de l'Aviation Légère de l'Armée de Terre (ALAT), du 3^{ème} régiment d'hélicoptères de combat d'Etain, ont fourni le gros de la composante terrestre. Le service de santé des Armées a enfin mené des actions à l'efficacité reconnue par tous, comme des campagnes de vaccination pour limiter le risque épidémiologique. Au total, 1100 militaires français ont pris part à cette opération, marquée par un rythme de déploiement très soutenu et une surexposition médiatique, dont on a pu dire qu'elle constituait une vraie première.

Il est évident que l'Armée française ne figurait pas parmi les premières forces présentes sur le terrain (Singapour, Etats-Unis, Australie), compte tenu de l'éloignement de la zone de ses implantations outre-mer. Ce qui prouve, s'il en était besoin, l'importance, à l'heure de la mondialisation et du raccourcissement des distances souvent rabâchés, de continuer à disposer de bases outre-mer ou dans les pays étrangers, pour continuer également à exister sur le plan diplomatique.

Néanmoins, fin janvier 2005, l'Armée française disposait du deuxième dispositif humanitaire et logistique derrière l'énorme machine américaine, ce qui a été apprécié à sa juste valeur par les autorités comme par la population indonésienne.

2.1.2. Toutefois, ces interventions tricolores peuvent être perçues comme une tentative de néocolonialisme.

Les interventions des armées occidentales pour apporter des secours suite à des cataclysmes naturels ne peuvent être sérieusement contestées ; la communauté internationale comme les populations locales reconnaissent le bien-fondé de ces opérations.

Les interventions militaires dans un contexte de crise politique peuvent en revanche être facilement taxées de néocolonialisme, comme la polémique actuelle sur l'opération TURQUOISE au Rwanda l'illustre.

C'est en fait bien l'enchevêtrement des logiques qui brouille la donne.

L'intervention de l'Armée française au Rwanda est d'abord et avant tout humanitaire, dans le cadre de la résolution 929 de l'ONU : en premier lieu pour assurer la protection des ressortissants occidentaux ; en second lieu pour « prendre le relais » du contingent belge des Casques bleus de la MINUAR, qui a évacué la zone en juin 1994 ; en troisième lieu, pour protéger les civils rwandais de toutes ethnies, et non pas pour s'interposer, comme on le prétend à tort, entre les milices hutus et les Tutsis.

Les accusations de partialité lancées contre les militaires français sont révélatrices de ce pernicieux mélange des genres : la France n'avait pas les moyens, juridiques, de rétablir la paix au Rwanda (on peut le déplorer, mais la faute en incombe aux Nations Unies), et il ne faudrait pas se défausser de l'impuissance de la communauté internationale sur les militaires français, qui étaient les seuls à tenter de faire quelque chose... quand tous les autres étaient partis ; toute intervention de l'Armée française à l'extérieur est de toute façon systématiquement critiquée par les antimilitaristes et les théoriciens de l'angélisme dans les relations internationales ; enfin, on touche bien là du doigt l'extrême difficulté des interventions de prévention des crises internationales, où les Armées sur le terrain sont placées en équilibre instable entre devoir d'ingérence humanitaire et obligation de neutralité.

Ce procès d'intention est de toute façon peu justifié, car tous les autres pays développés agissent à l'identique, en premier lieu les Etats-Unis. L'Armée américaine est, avec les organisations non gouvernementales et les institutions religieuses, l'instrument

privilegié de la propagation du « modèle » américain, lorsque celui-ci est bien sûr accepté par les populations locales.

2.1.3. Les risques d'une dérive du concept de projection

Loin de céder à un nouveau colonialisme, la France a au contraire réduit sa présence outre-mer et dans les Etats ayant signé des accords sur la présence des troupes françaises. L'Afrique est particulièrement révélatrice à cet égard, avec le concept de projection remplaçant celui d'implantation.

Cette réduction de notre présence outre-mer comme dans les pays étrangers ayant passé un accord de défense ou de coopération s'explique par de multiples causes : arbitrages budgétaires bien sûr, revirements politiques des Etats hôtes (départ des troupes françaises du Niger en 1974, rupture avec Madagascar suite à la prise du pouvoir en 1972 par le général Ramanantsoa et départ de Diego Suarez en 1975), concurrence avec d'autres puissances présentes dans la zone (la Grande-Bretagne dans l'après-guerre au Levant comme le long du canal de Suez, « rivalités » indirectes entre Paris et Washington en Afrique).

Ainsi Paris a-t-il opté pour une réduction sensible de ses implantations militaires en Afrique, au profit d'une logique plus sélective (on garde le point stratégique et convoité de Djibouti, on « lâche » d'autres ports supposés moins essentiels).

Cette réduction de l'empreinte territoriale, au profit d'une logique du « tout projeté », constante de la politique extérieure française des années 1990, peut néanmoins s'avérer dangereuse. On a bien vu le lien direct entre détention d'un point d'implantation proche du lieu de l'intervention militaire et rapidité : il faut être le premier sur le terrain, devant les caméras de télévision, avec un fort impact politique et diplomatique. La réactivité, l'aguerrissement des forces, la connaissance du terrain sont aussi des atouts irremplaçables, et ne peuvent être « importés » de métropole, comme la campagne d'Irak le démontre actuellement.

Rappelons qu'à la suite de l'attentat suicide contre le destroyer américain USS COLE en octobre 2000, l'évacuation des blessés américains par des avions et des bâtiments français stationnés à Djibouti valut à la France une lettre de remerciements officiels du président des Etats-Unis.

2.2. Les opérations « politiques » à caractère purement national ayant montré aujourd'hui leurs limites...

La diplomatie de la canonnière est aujourd'hui particulièrement difficile à mener, et son efficacité est considérablement amoindrie par la mondialisation des opinions publiques. L'« hyperpuissance » actuelle peut certes continuer à mener des opérations unilatérales comme celle qu'elle a menée sur l'île de la Grenade en 1983, mais le coût médiatique d'une opération de puissance mal justifiée sur le plan international devient de plus en plus dissuasif.

On peut effectivement balayer d'un revers de la main les objections de la communauté internationale, mener une politique impérialiste et ne se soucier que très secondairement du droit international. Il faut néanmoins raisonner sur le long terme : les événements actuels en Irak peuvent prouver en un sens le triomphe de la force militaire (les Etats-Unis ont certes atteint leurs buts de renversement du régime de Saddam Hussein et de mainmise sur les puits pétroliers), mais on peut également s'interroger sur les conséquences à longue échéance de la vague d'antiaméricanisme qui parcourt le Moyen-Orient.

2.2.1. Les opérations strictement nationales sont assez anciennes, cantonnées au continent africain et sur des objectifs limités dans le temps.

Kolwezi et Djibouti sont deux exemples emblématiques de ce type de missions.

L'opération Bonite désigne le parachutage de deux compagnies de la Légion étrangère sur Kolwezi en mai 1978 pour évacuer près de 1500 Européens directement menacés par les rebelles katangais infiltrés de la Zambie voisine. Les premiers éléments caractéristiques des interventions militaires françaises en OPEX sont rassemblés dans cet acte de bravoure qui entretient le mythe de la Légion : motivations authentiquement humanitaires, quoi qu'on en dise ; tergiversations de la communauté internationale (en l'espèce du gouvernement belge) ; succès global de l'opération, menée avec professionnalisme et rapidité.

Cependant, bien qu'encore possible (comme l'atteste l'opération Palliser des forces armées britanniques au Sierra Leone en mai 2000), Kolwezi ne peut plus aujourd'hui servir de modèle aux interventions contemporaines. La guerre froide bat son plein en 1978, et « Brejnev l'Africain » entend bien continuer à tirer profit de la difficile décolonisation portugaise pour avancer ses pions : le Katanga est une province potentiellement facile à déstabiliser, dans l'ex-Congo belge qui éprouve d'énormes difficultés pour contrôler son territoire depuis son indépendance en 1960.

Les Nations Unies sont de plus empêtrées dans des missions de Casques bleus toujours plus délicates à déterminer et impossibles à assumer, car les instruments politiques à la disposition des Nations Unies restent peu efficaces. La Communauté européenne est encore un nain politique et n'a aucune politique extérieure commune.

Enfin, la médiatisation et la circulation de l'information fonctionnent sur un rythme incomparablement plus lent qu'aujourd'hui.

Djibouti présente deux points communs avec Kolwezi : nous sommes cantonnés au continent africain, avec une intervention limitée en termes d'espace et de temps. Djibouti peut ainsi se ranger dans la catégorie dite des interventions « d'accompagnement » de la décolonisation, où l'ex-métropole stabilise un nouvel Etat confronté à des tensions communautaires ou des pressions extérieures.

L'opération SAPHIR permet ainsi d'accompagner l'indépendance de l'ex-territoire français des Afars et des Issas en juin 1977 : c'est un déploiement maritime préventif, pour prévenir d'éventuels affrontements interethniques, préparer l'évacuation des ressortissants et surtout dissuader une agression des forces somaliennes du président Syad Barre.

2.2.2. Les opérations au Tchad.

Les opérations au Tchad, menées sur plusieurs années, ont prouvé aujourd'hui qu'elles avaient pleinement réussi : stabilisation du pays, et endiguement des visées panafricaines du colonel Kadhafi.

Les troubles nés dans le massif montagneux du Tibesti en 1968 provoquent une dégradation de la situation intérieure tchadienne, avec début de guerre civile et pressions extérieures libyennes et soudanaises.

La première phase de l'intervention française au Tchad, jusqu'à la fin de l'opération TACAUD en mai 1980, se solde par un constat d'impuissance. En dépit d'interventions successives et d'une vigoureuse offensive aéroterrestre des Jaguar français contre les rebelles du Front de Libération National du Tchad (FROLINAT), soutenus par la Libye, la France doit évacuer son dispositif en laissant la capitale N'Djamena en proie à la violence entre partisans de Goukouni Oueddeï et Hissène Habré. De plus, la présence française est décriée sur le plan international.

Cependant, après les attaques aériennes directes menées par les avions libyens au sud du 15ème parallèle de Faya Largeau, comme en 1978, Paris intervient militairement, sur demande du gouvernement tchadien, avec l'opération MANTA déclenchée en septembre 1983. Cette deuxième phase de l'intervention française au Tchad, avec un affrontement direct contre les troupes libyennes, défaites militairement dès avril 1984, se conclut donc par un succès politique : le colonel Kadhafi est contraint à la négociation et signe un accord de retrait en septembre 1984, une conférence de réconciliation nationale est enfin mise en place en 1993, et pour la première fois dans l'histoire du pays, le gouvernement d'Idriss Deby autorise la tenue d'élections pluralistes en juillet 1996.

Néanmoins, ce sont bien les raids de l'aviation américaine sur Tripoli et Benghazi en avril 1986, puis les conséquences médiatico-judiciaires suite à l'implication prouvée d'agents libyens dans l'attentat de Lockerbie en décembre 1988, qui ont fini de tempérer les ardeurs d'agitation de Kadhafi : Tripoli sait maintenant que Washington n'hésitera pas à frapper.

Un retournement d'alliances, rendu possible par la chute des régimes communistes et la perte du soutien soviétique, se profile. Le 11 septembre 2001 couronnera ce rapprochement américano-libyen, fortement teinté de Realpolitik. La mainmise des grandes « majors » américaines sur les champs pétrolifères libyens est aujourd'hui quasiment totale, au grand dam des compagnies européennes écartées de ce juteux marché.

Cette garantie de sécurité apportée par l'Armée française au Tchad, comme à la Tunisie en 1980, est aujourd'hui un élément clé de la stabilité (relative) de la zone, pourtant soumise à une forte pression islamiste.

En effet, la fin du règne d'Habib Bourguiba est marquée par une période de troubles économiques et sociaux graves. Clientélisme, corruption généralisée, paralysie de l'Etat font le lit des groupes islamistes, sur fond de crise de succession face à la dégradation de l'état de santé du président. Après les émeutes de janvier 1978, un petit groupe insurrectionnel pro libyen prend le pouvoir à Gafsa en janvier 1980. L'opération SCORPION apporte le concours des aéronefs de transport français à l'armée tunisienne pour rétablir l'ordre, pendant que trois bâtiments de la marine nationale patrouillent pour dissuader toute intervention libyenne.

2.2.3. En revanche, l'implication importante des forces françaises au Liban a démontré la difficulté à intervenir sans un large appui de la communauté internationale.

Dans la typologie des différentes diplomaties de défense établie par sir James Cable²⁷, le classement du conflit multiforme libanais est malaisé.

Néanmoins, face aux diplomaties « définitives » qui décrivent un emploi direct de la force, ou bien « expressives » qui ne désignent qu'une volonté de montrer le pavillon national et de simple affichage politique, la participation des Armées françaises au Liban peut être qualifiée de « catalytique », à savoir malheureusement l'intrusion dans une crise multiforme avec des objectifs politiques trop vagues.

Cette intervention, bien que d'une lecture difficile, se solde en conséquence par un échec politique relatif, dont les militaires français ne portent pas la responsabilité.

²⁷ James Cable, Op. Cit.

2.2.3.1. Une intervention d'une lecture difficile.

Le Liban est une terre de confrontation entre communautés religieuses et ambitions des Etats voisins.

Depuis son indépendance en 1943, les premiers affrontements intercommunautaires éclatent dès 1958 avec l'appel du président Chamoun à une intervention américaine, pour supplanter des Français et des Britanniques décrédibilisés par l'expédition de Suez en novembre 1956.

L'intervention de l'armée française ne peut se qualifier par un unique adjectif : d'abord humanitaire en 1976 (livraison de médicaments), puis humanitaire à forte connotation politico-militaire dans le cadre du mandat confié par l'ONU à la Force intérimaire des Nations Unies pour le Liban-Sud (FINUL) en 1978, puis éminemment militaire avec le retour du « Frenchbat » à Beyrouth en 1982 et le bombardement de Baalbek en 1983, elle redevient politico-humanitaire avec l'extraction de Yasser Arafat en 1983 ou l'évacuation du réduit chrétien du général Aoun en 1991.

L'interprétation de ce conflit de plus de quinze ans, cumulant plusieurs interventions à la dimension et aux buts différents, doit donc être menée avec précaution.

2.2.3.2. Une défaite politique mais non militaire.

Le Liban représente-t-il un véritable échec ?

L'expérience libanaise est traumatisante pour l'armée française, que ce soit bien évidemment du fait des 58 parachutistes français du 1^{er} RCP tués dans l'explosion de l'immeuble Drakkar en octobre 1983, ou bien pour les marins français contraints d'assister, sans pouvoir répondre, aux exactions des groupes terroristes.

Le Liban sera ensanglanté par plus de quinze ans de guerre civile. Au terme de cette guerre, qui ne prend fin qu'en mai 1991 avec le dépôt (partiel) des armes par les milices et l'application des accords de Ta'ef, l'influence française ainsi que celle de ses alliés chrétiens traditionnels au Levant est nettement amoindrie ; l'occupation par les troupes syriennes est avalisée par la communauté internationale ; les drames de l'attentat contre

l'immeuble Drakkar et de l'assassinat de l'ambassadeur de France restent impunis ; la confrontation avec la Syrie et ses alliés libanais fut souvent tendue, mais sans résultat tangible ; les relations avec Israël connurent des moments difficiles, notamment lors de l'opération « Paix en Galilée » en juin 1982; enfin, la question des otages a longtemps perturbé la définition d'une ligne politique claire de la France, écartelée entre négociations avec les ravisseurs et fermeté.

Il ne faudrait toutefois pas noircir le tableau des interventions militaires françaises et américaines au Liban, car l'échec final est d'abord et avant tout d'ordre politique, bien plus que militaire. En fait, l'intervention française a permis de « limiter les dégâts ».

Comme l'écrivait Raymond Aron, « avec le militaire, vous ne pouvez pas tout faire ; sans le militaire, vous ne pouvez rien faire ».

Ainsi l'opération CAPSELLE en août 1989, qui voit l'appareillage du porte-avions et de trois bâtiments dans un but humanitaire (apport d'une aide face aux attaques de plus en plus dures contre le réduit chrétien et à l'embargo mené par Damas contre les ports libanais), est mal interprétée sur le plan international. En effet, la France est accusée par la Syrie de s'engager dans le conflit libanais, et la gestion politique de cette décision n'est pas exempte de reproches. Ayant quitté Toulon le 15 août, le groupe aéronaval rebrousse chemin le 25 septembre, avec un message diplomatique passablement ambigu difficile à interpréter. Toutefois, l'intervention de la marine française, comme de l'armée de terre, a permis finalement « d'internationaliser » le conflit et d'éviter un bain de sang dans l'indifférence d'une opinion publique en vacances estivales; l'opération, certes gênée par les atermoiements des pouvoirs publics, n'est donc pas totalement inefficace.

Au total, l'armée française a finalement rempli son contrat : malgré des erreurs tactiques certaines, notamment dans le déploiement sur le terrain et la sécurisation des installations, les forces armées ont répondu présent, et la France n'a pas fermé les yeux sur le drame libanais, alors que la communauté internationale (à l'exception des Etats-Unis) brillait par son absence. Bien plus, dans un contexte de réduction de son format, la Marine ou le Commandement du Transport Aérien Militaire (COTAM) ont pu maintenir leur dispositif au Liban conformément aux directives du pouvoir politique. Cela a indubitablement contribué à « médiatiser » la question libanaise, donc à rendre le travail des « incendiaires » de tous clans plus difficile.

2.2.3.3. La communauté internationale et les Nations Unies, n'ont jamais pu définir un « effet final recherché » clair vis-à-vis du pays du Cèdre, ni mettre en œuvre les moyens adéquats.

Ni le conseil de sécurité des Nations Unies, ni les grandes puissances individuellement n'ont jamais pu définir un objectif politique clair vis-à-vis du risque palestinien au Liban.

En effet, trois vagues successives de réfugiés palestiniens (après le conflit israélo-arabe de 1947, après la guerre des Six Jours de 1967, après les massacres de Septembre Noir en Jordanie en 1970) ont permis à la communauté palestinienne du Liban de mieux se structurer politiquement : en 1975, près de 15% de la population libanaise est palestinienne, un véritable « Etat dans l'Etat » se crée à Beyrouth. Cette situation explosive ne pouvait qu'engendrer des troubles graves avec l'intervention syrienne en 1976, puis l'occupation du Liban Sud par l'armée israélienne en 1978. Aucune logique de prévention d'une situation de guerre civile n'a donc été mise en œuvre.

Que ce soit en termes d'effectifs, de matériels ou de règles d'engagement (ROE), les forces armées de la communauté internationale présentes au Liban n'ont jamais eu les moyens de la politique qu'elles devaient faire appliquer. La France n'échappe pas à la règle.

La FINUL au Liban Sud dispose de moyens militaires (observateurs) et de règles d'engagement totalement inadaptés à sa mission. L'interposition est un leurre du fait des attitudes trop belliqueuses des parties. Le mandat n'a jamais véritablement été atteint ; les violations de la ligne de retrait, le problème des mines n'ont pas été réglés, malgré 250 victimes depuis 1978.

Le retrait israélien du Liban Sud en mai 2000 doit ainsi peu à la FINUL, et beaucoup à l'épuisement des troupes de Tsahal dans ce conflit face aux attaques répétées des miliciens du Hezbollah et à la perte de crédibilité de l'Armée du Liban Sud.

Le dossier reste néanmoins explosif du fait du contentieux micro-territorial des fermes de Chebaa, non réglé à ce jour.

2.3. Les forces armées françaises privilégient dorénavant les interventions extérieures multilatérales au service d'une politique d'influence.

Afin de se prémunir contre des risques de conflits régionaux ou pour mettre un terme à des atteintes graves aux droits des individus, les Nations Unies sont ainsi appelées à conduire de nombreuses opérations de paix à travers le monde nécessitant le recours à la force. La stabilité du monde, dont découle pour une part la sécurité extérieure de la France, nécessite cet engagement de plus en plus fréquent des forces armées de la communauté internationale pour conduire l'un au moins des belligérants à accepter le règlement négocié de la crise.

De fait et à l'exception des Etats-Unis, l'outil militaire est aujourd'hui utilisé plus systématiquement, non pour faire la guerre, mais au service de finalités diplomatiques mettant en œuvre une politique d'influence plutôt que de puissance. L'appui des forces armées aux actions diplomatiques prend la forme de coopérations multilatérales jugées plus efficaces et légitimes en matière de prévention, voire, le cas échéant, au titre de la gestion des crises. Les belligérants sont en effet plus enclins à se soumettre à un règlement négocié du conflit dès lors que s'exercent sur eux des pressions internationales, notamment sous forme de sanctions économiques (embargo, gel d'avoirs financiers, suspension d'attribution de crédits émis par le Fonds Monétaire International ou la Banque Mondiale,...).

En 2002, la France formalise cette volonté de concourir à prévenir les crises, ou à en limiter les effets, en associant les opérations extérieures de ses forces armées aux actions de la diplomatie française inscrites dans le cadre de l'ONU, de l'UE ou de l'OTAN. L'objectif ultime est en effet la recherche d'« un ordre international stable et pacifié » selon le concept officiel d'emploi des forces. La volonté politique affichée consiste à rechercher le plus fréquemment possible le concours d'autres nations pour participer à des coalitions de circonstance permettant de conjuguer la légitimité internationale et un dimensionnement suffisant des forces pour conduire une action efficace et durable.

Seuls les Etats-Unis défendent une idée de « multilatéralisme à la carte » dès lors que les intérêts américains sont partagés par d'autres nations décidées à s'associer à leur action. Développant une politique de puissance qui s'exprime par un outil militaire destiné à garantir une incontestable domination militaire à travers le monde, les Américains exercent unilatéralement leur pouvoir si leurs intérêts l'exigent.

La perte progressive de puissance et de rayonnement de la France au cours du XX^{ème} siècle l'a conduite à désormais privilégier une action européenne, ou au sein des Nations Unies et de l'OTAN, pour préserver son rang de puissance moyenne et une influence significative sur la scène internationale. A ce titre, les responsabilités françaises au service de la paix et de la sécurité internationales ne s'exercent plus seulement en Afrique francophone, zone traditionnelle où s'exerce son influence, mais s'élargit au reste du monde comme en témoignent les interventions réalisées, dans un cadre multilatéral, lors de la Guerre du Golfe, dans les Balkans et au Kosovo, ou en Afghanistan.

2.3.1. La Guerre du Golfe.

Dès les premières heures de l'invasion du Koweït par l'Irak, la France a considéré qu'il s'agissait d'un événement d'une extrême gravité auquel la communauté internationale se devait de faire face avec fermeté et détermination. La volonté politique française est de s'en tenir à l'application des résolutions des Nations Unies. La mission des forces coalisées s'inscrit dans la résolution 678 : « ... user de tous les moyens nécessaires pour faire respecter et appliquer la résolution 660 ... », c'est-à-dire contraindre l'Irak à évacuer le Koweït et à ramener ses troupes aux positions qu'elles occupaient le 1^{er} août 1990.

Aux efforts diplomatiques initiaux de persuasion exercés par la communauté internationale envers l'Irak, viennent rapidement s'ajouter des actions de contrainte à travers la mise en œuvre d'un embargo.

En août 1990, la France accroît son dispositif militaire dans la région du Golfe pour prolonger par des moyens militaires son action diplomatique. Sa présence navale est sensiblement renforcée pour veiller au respect de l'embargo, assurer la protection des pays voisins (Arabie Saoudite, Emirats Arabes Unis, Qatar) contre toute nouvelle agression, et enfin participer à l'évacuation de nos ressortissants si nécessaire. L'engagement des forces armées françaises associé aux actions diplomatiques permet ainsi à la France de rendre audible dans le concert des nations son discours de règlement négocié de la crise. Mais l'action de la France n'est pas dénuée d'arrière-pensées économiques, alors que l'Irak est un partenaire commercial privilégié et que les pays menacés du Golfe sont des marchés à l'exportation particulièrement importants pour l'économie française.

Eu égard à ses responsabilités de membre permanent du Conseil de Sécurité des Nations Unies, la France se mobilise en faveur du droit, en se dotant des moyens d'action nécessaires destinés à rendre crédibles les efforts de persuasion de l'Irak à accepter une issue politique dans le respect du droit. Les Armées françaises ont été impliquées durant sept mois, 15 000 hommes ont été déployés dans le Golfe à 5000 kilomètres du territoire national.

La France s'est attachée à privilégier une issue politique à la crise notamment dans le cadre des délibérations du Conseil de Sécurité. Toutefois la multiplication des actes agressifs par l'armée irakienne a conduit inévitablement au recours à la force. A l'expiration de l'ultimatum concernant le retrait des forces irakiennes du Koweït fixé au 15 janvier 1991, la guerre devient inéluctable. L'action militaire prend désormais le relais d'une action diplomatique infructueuse.

Engagées au sein d'une coalition, les forces françaises ont été placées sous le contrôle opérationnel des Américains comme en témoigne l'intégration de la division Daguet au sein du XVIII^{ème} corps d'armée US lors de l'opération Desert Storm, et ce pour la première fois depuis l'engagement du bataillon français lors de la guerre de Corée.

Après six mois de crise internationale, six semaines de guerre aérienne et une centaine d'heures d'opérations terrestres, le Koweït est libéré, l'armée irakienne défaite et toutes les résolutions du Conseil de Sécurité acceptées par Bagdad.

Le règlement d'une crise périphérique de cette ampleur n'est plus à la mesure d'une seule nation, aussi puissante soit-elle, pour des raisons non seulement militaires et économiques mais aussi politiques. Trente-huit pays se sont ainsi associés à la coalition de 700 000 militaires (90% des effectifs sont américains) qui a permis la libération du Koweït. La France, dans le cadre du respect du droit international et pour conforter son rayonnement à travers le monde, a participé aux manœuvres politiques, économiques, diplomatiques et militaires destinées à mettre un terme à cette agression de l'Irak. Toutefois sa contribution réelle au règlement de la crise, à la mesure de ses moyens de puissance moyenne, demeure modeste face à l'hégémonie américaine. En outre, l'influence française, tant diplomatique que militaire, dans le Moyen Orient ne s'est pas singulièrement accrue à l'issue du conflit : seules les entreprises américaines ont tiré un réel profit économique des partenariats tissés avec l'Arabie Saoudite et le Koweït.

La France ne pouvait pas se soustraire à ses obligations d'intervenir dans le Golfe dans le cadre de la coalition mandatée par l'ONU, mais elle n'en a pas retiré d'avantages géopolitiques significatifs. Par ailleurs, le caractère « classique » de ce conflit, unique depuis la guerre de Corée (adversaire clairement désigné, caractère conventionnel des combats et importance des effectifs mobilisé), ne permet pas une comparaison aisée avec les autres types d'OPEX.

2.3.2. Le conflit en ex-Yougoslavie.

Premier conflit en Europe depuis la fin de la seconde guerre mondiale, exception faite de Chypre, la guerre a parcouru la Yougoslavie du Nord au Sud, surprenant l'Europe partagée entre l'euphorie de la victoire en Irak, l'inquiétude devant la décomposition du bloc de l'Est et l'espoir d'une avancée majeure à Maastricht.

Débutant le 27 juin 1991 en Slovénie, elle s'est immédiatement étendue à la Croatie, avant d'embraser la Bosnie-Herzégovine le 4 avril 1992. Elle s'est éteinte par étapes ; en mars 1994 par l'alliance reconstituée entre Croates et Musulmans de Bosnie-Herzégovine, en août 1995 par la reconquête des Krajinas sur les sécessionnistes serbes de Croatie, le 12 octobre 1995 enfin, par le cessez-le-feu entre l'armée de la république serbe autoproclamée de Bosnie et celles de la fédération croato-musulmane.

L'accord de paix est obtenu à Dayton le 21 novembre 1995. La force d'intervention de l'OTAN (IFOR) prend alors le relais de la FORPRONU le 20 décembre 1995, date d'entrée en vigueur des accords.

Ce conflit a mis à l'épreuve la crédibilité de l'ONU et des puissances occidentales dans leur engagement au service du droit international. Elle fut un test pour l'Europe qui devait s'affirmer politiquement par la mise en œuvre d'une politique extérieure commune à ses Etats membres.

Ces guerres yougoslaves se soldent de fait par un désastre humain. L'ONU en sort déconsidérée et l'Europe a échoué à faire la preuve de sa crédibilité politique. Faute d'avoir pu dégager un effet final recherché communément admis par la communauté internationale, la stratégie militaire n'a pu circonscrire le conflit avant l'éclatement de la Yougoslavie. Les accords de paix de Dayton sont principalement une œuvre américaine, résultat d'une action

diplomatique où les Européens ont été relégués au second plan parce qu'ils ne disposaient pas d'une politique de défense commune et d'une puissance militaire associée.

Ce bilan est celui d'une action collective menée d'abord sous les auspices de l'Europe seule (juillet-décembre 2001), puis de l'Europe associée à l'ONU. A partir d'avril 1994, ces instances seront « coiffées » par un « groupe de contact » réunissant les principales puissances engagées dans le traitement du dossier : la France, la Grande Bretagne et l'Allemagne, les Etats-Unis et la Russie. Ces Etats, animés par des solidarités, une interprétation du conflit et des intérêts divergents, n'ont pu s'entendre que sur des solutions minimales. Jusqu'aux initiatives radicales de 1995, la tendance fut en effet d'élargir le cercle des puissances impliquées dans la gestion diplomatique du conflit, afin d'augmenter la pression internationale sur les belligérants. Mais par là même, on ne cessa d'accumuler les divergences de vue entre pays impliqués dans le traitement du dossier et de renforcer ainsi la tendance au minimalisme. Celui-ci fut le principal facteur d'échec de la FORPRONU en ex-Yougoslavie.

Toutefois, si aucun pays n'a défini à lui seul la politique menée en ex-Yougoslavie, il reste que cette politique doit beaucoup aux initiatives de la France suscitant les initiatives décisives de l'Europe et de l'ONU.

Pour la France, la cause première de la guerre en Yougoslavie est la menace que faisait planer sur les Serbes une indépendance déclarée de la Slovénie et de la Croatie en janvier 1992, de la Bosnie-Herzégovine en avril de la même année, sans qu'un droit des minorités ait été préalablement négocié. Attachée à préserver une forme de stabilité dans les Balkans à travers le maintien d'une Fédération yougoslave, la France a également cherché à prévenir l'extension de l'influence allemande à moyen et long terme.

Cette analyse a déterminé la politique française qui tient essentiellement en trois points : recherche d'une solution au conflit par la négociation, aide humanitaire aux victimes de la guerre, envoi de Casques bleus. La France a ainsi constamment misé sur la diplomatie et l'aide humanitaire, mais en association étroite avec une force militaire déployée sur le théâtre. L'objectif était ainsi d'obtenir un cessez-le-feu par l'envoi de Casques bleus, de permettre l'acheminement des secours et, enfin, de créer les conditions globales d'un règlement du conflit par un accord sur les frontières, les droits des minorités et les rapports entre les différentes communautés.

La France fut en la circonstance à la pointe d'une politique qui, globalement, fut celle de l'ONU et de la Communauté internationale. Elle s'est engagée d'une manière très significative sur le théâtre des opérations puisqu'elle est l'un des principaux pays contributeurs en effectifs militaires (plus de 6900 militaires en 1995) et a eu à déplorer le plus grand nombre de victimes (près de 70 en 2003) durant le conflit. Toutefois, en dépit de ses efforts, la situation s'est continuellement dégradée sur les plans diplomatique, militaire et humanitaire. Seules les initiatives franco-américaines de l'été 1995 auront inauguré un changement radical de politique conduisant finalement au cessez-le-feu.

Le succès des négociations de Dayton tient incontestablement à deux facteurs : la fermeté nouvelle des Occidentaux²⁸ et le rééquilibrage du rapport de force sur le terrain entre Serbes d'un côté, Croates et Bosniaques, de l'autre, grâce au soutien apporté par les Américains. En remplacement de la FORPRONU, dans le cadre de la résolution 1 031 du Conseil de sécurité des Nations Unies du 15 décembre 1995, les accords de Dayton mettent sur pied l'IFOR (Implementation Force) sous le commandement de l'OTAN avec l'opération Decisive Endeavour (dénommée Salamandre 1 pour la contribution française). Après les élections organisées en Bosnie Herzégovine, l'IFOR laisse la place le 15 décembre 1996 à la SFOR (Stabilisation Force) créée par la résolution 1 088 (opération Deliberate Guard, Joint Guard puis Joint Forge).

L'Europe, a fortiori la France, n'avait pas les moyens d'intervenir militairement seule. Mais le multilatéralisme n'est pas systématiquement synonyme de succès. L'Union européenne fait en effet figure de victime dans ces guerres yougoslaves au motif qu'elle n'a pas eu les moyens militaires et la volonté politique de ses ambitions, faute d'une politique commune de défense. En raison d'arrière-pensées politiques nationales, et animée du souci de ne pas prendre de risques pour arrêter un processus de guerre et ainsi mettre fin à des atteintes graves aux droits fondamentaux de l'Homme, elle a, pour la troisième fois au cours du XX^{ème} siècle, fait appel aux Etats-Unis pour régler une crise survenue chez elle.

²⁸ Suite à la prise d'otages dont furent victimes trois cents Casques bleus en mai 1995, le président Chirac prit l'initiative de créer la Force de Réaction Rapide destinée à protéger effectivement les populations civiles bosniaques et à faire subir aux Serbes de sévères représailles en cas de nouvelles agressions contre les Casques bleus. Des actions de force furent ainsi entreprises : tirs d'artillerie contre les canons serbes qui pilonnaient les convois humanitaires transitant par les pistes du Mont Igman à destination de Sarajevo, reprise d'un poste d'observation de l'ONU investi par les Serbes à Sarajevo, frappes de l'OTAN sur les forces serbes à la suite du massacre de populations sur le marché de Sarajevo.

2.3.3. La Guerre du Kosovo.

Dès 1992 la Serbie décide d'intensifier son contrôle sur la province du Kosovo où 80% des 2 millions d'habitants sont albanophones, après en avoir supprimé l'autonomie au sein de la République fédérale de Yougoslavie en 1989.

L'internationalisation du conflit au Kosovo s'effectue tout au long de l'année 1998. Le 23 septembre 1998, le Conseil de sécurité vote la résolution 1199 exigeant le retrait des forces serbes du Kosovo, et le 24 octobre 1998, la résolution 1203 autorise l'OTAN à prendre des mesures appropriées pour contraindre M. Milosevic à respecter ses engagements.

Le 13 octobre 1998, sous la pression de l'OTAN, un accord est conclu sur le retrait des forces serbes et l'envoi au Kosovo d'une mission de l'Organisation pour la Sécurité et la Coopération en Europe. 2000 vérificateurs se déploient sans armes dans la province.

Les échecs répétés de reconnaissance d'un plan de paix tant par la Serbie que par l'armée de libération du Kosovo (UCK), les affrontements entre les forces de sécurité serbes et l'UCK, les exodes massifs des civils, le refus des Serbes d'un déploiement d'une force internationale dans la province et une nouvelle offensive de Belgrade le 21 mars 1999, conduisent l'OTAN à recourir à la force armée.

Les frappes aériennes de l'opération « Allied Force » de l'OTAN commencent le 24 mars sans mandat juridique du Conseil de sécurité de l'ONU et seront suspendues le 8 juin 1999 suite à l'acceptation d'un plan de paix par M. Milosevic.

Au terme de l'accord technico-militaire du 9 juin 1999 signé entre le représentant de l'OTAN et ceux de la République fédérale de Yougoslavie, les forces de sécurité serbes se retirent du Kosovo tandis que la KFOR (Kosovo Force) se déploie.

Suite à la résolution 1244 du Conseil de sécurité, une présence internationale intérimaire est assurée au Kosovo au plan de la sécurité par la force internationale au Kosovo (KFOR) et au plan civil par la mission intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK).

La France s'est particulièrement impliquée dans le règlement de la crise au Kosovo en atteignant 15% des effectifs de la KFOR. Membre du groupe de contact (Etats-Unis, Russie,

Royaume-Uni, Allemagne, France, Italie), elle a co-présidé les négociations de Rambouillet-Kléber sur le modèle de Dayton, qui furent toutefois un échec. Les Occidentaux ont fait montre de fermeté vis-à-vis de Belgrade, voulant ainsi éviter d'interminables discussions ponctuées de vaines menaces de sanction, sur fond de massacres et de déplacements de population passivement enregistrés par un contingent d'observateurs extérieurs. Contrairement au début des années 1990 avec le conflit en ex-Yougoslavie, les risques d'instabilité régionale étaient cette fois trop grands pour être tolérés.

Après l'échec des manœuvres diplomatiques, et face à une situation jugée inacceptable, le recours à la force armée s'est imposé officiellement sur des principes humanitaires. L'opposition affichée de la Russie et de la Chine à tout interventionnisme, au motif des principes de souveraineté des Etats et de non-ingérence dans les affaires intérieures, a conduit à l'intervention des pays membres de l'Alliance atlantique sans résolution du Conseil de sécurité de l'ONU.

La participation de la France aux opérations « Allied Force » menées en vue du règlement de cette crise constitue un engagement important tant au plan militaire (opération Trident Force alliée) que dans son volet humanitaire (Trident humanitaire). Même si la France n'est pas membre de l'organisation militaire intégrée de l'OTAN, elle s'est attachée à connaître l'ensemble des planifications durant la guerre. Ainsi le déploiement d'un sous-marin nucléaire d'attaque au large des côtes du Monténégro (bouches de Kotor) a-t-il obligé les Etats-Unis à informer la France des opérations maritimes planifiées en Adriatique.

Dans le cadre de la KFOR, le dispositif français s'articule notamment autour de deux éléments : la participation à l'état-major de la KFOR et le commandement de la brigade multinationale nord dont l'effectif provient majoritairement d'unités françaises. La désignation de M. Kouchner en qualité de représentant spécial du secrétaire général des Nations unies à la tête de la MINUK, pour administrer le territoire et la population du Kosovo en disposant de la totalité du pouvoir exécutif, législatif et judiciaire, est le signe de la reconnaissance internationale du rôle prépondérant joué par la France dans le règlement de la crise. Alors que désormais la Grande-Bretagne exerce l'influence la plus significative en Bosnie-Herzégovine, la France cherche ainsi à imprimer sa marque dans le règlement de la crise au Kosovo au titre de sa contribution à la sécurité et à la défense de l'espace européen, en conciliant une action diplomatique prégnante et une présence militaire incontournable sur le terrain. Ainsi, la KFOR est à nouveau dirigée par un général français depuis le 1^{er}

septembre 2004, le général de corps d'armée de Kermabon. Cette volonté politique illustre la complémentarité des ministères des Affaires étrangères et de la Défense dans le cadre du concept de diplomatie de défense.

2.3.4. Les interventions militaires en Afghanistan.

Après les attaques terroristes du 11 septembre 2001 perpétrées aux Etats-Unis, la France s'est engagée dans des actions de lutte antiterroriste au sein d'une coalition ad hoc constituée par 17 Etats, au titre de l'opération « Enduring Freedom ». L'intervention se situe dans un secteur géographique pourtant extérieur à la zone d'influence française. Alors que les membres de l'OTAN invoquaient l'article 5 du traité de l'Atlantique nord à la suite des attentats contre les tours du World Trade Center, impliquant une aide automatique des membres de l'OTAN au profit d'un membre agressé, les Etats-Unis ont décliné l'offre de concours pour se soustraire à la lourdeur des règles d'approbation unanime dans le processus décisionnel des coalitions de l'OTAN.

Dans le cadre de la résolution 1378 du Conseil de sécurité de l'ONU, la France a déployé dans l'opération Héraclès, sous commandement américain :

- des moyens terrestres à Mazar-i-Sharif puis à Kaboul pour sécuriser l'aéroport et en assurer la remise en état,
- des Mirage 2000 D au Kirghizistan dans le cadre des opérations de bombardement (opérations Anaconda et Harpon) et pour l'appui des forces spéciales,
- un groupe aéronaval constitué du porte-avions Charles de Gaulle (16 Super Etendard modernisés, 7 Rafale M, 2 Hawkeye, 2 Dauphin, 2 Puma), de 2 frégates ASM, 1 frégate anti-aérienne, 1 pétrolier ravitailleur, 1 sous-marin nucléaire d'attaque en Océan Indien participant jusqu'en juin 2002 aux opérations de bombardement, à la surveillance de l'espace aéromaritime, à l'escorte de bâtiments, ainsi qu'au contrôle des trafics liés au terrorisme.

Par l'engagement de ses moyens, la France est, après les Etats-Unis, le deuxième pays contributeur de l'opération « Enduring Freedom ». Des problèmes d'interopérabilité entre les forces armées de la coalition et les Américains se sont posés du fait que ces derniers s'étaient affranchis des normes OTAN notamment dans le cadre des liaisons opérationnelles.

En plus de l'opération Héraclès, les armées françaises ont également participé à la force internationale d'assistance sécuritaire (ISAF) constituée de 19 nations en application de la résolution 1386 du 20 décembre 2001 du Conseil de sécurité adoptée afin de stabiliser Kaboul et de permettre l'installation du gouvernement (opération Pamir) et de former l'armée afghane (opération Epidote). L'OTAN assure la direction du commandement depuis le 11 août 2002 et un général français, le général de corps d'armée Py est à la tête de l'ISAF depuis l'été 2004, signe que la quasi-rupture des relations diplomatiques entre la France et les Etats-Unis à la suite du déclenchement de la Guerre en Irak en mars 2003 n'a pas interféré sur les bonnes relations entre militaires à un niveau opératif en Afghanistan.

Depuis les années 1990, la France a privilégié les engagements au sein de forces multinationales sous l'égide de l'ONU, de l'OTAN ou de l'UE pour conforter son influence sur la scène internationale. L'exemple des Etats-Unis illustre en effet à quel point l'efficacité d'une diplomatie est inséparable du bras armé qui lui confère sa crédibilité. Ce n'est d'ailleurs pas un hasard si l'Union européenne a entrepris de se doter d'une capacité militaire forte, en parallèle et en soutien à la Politique Extérieure et de Sécurité Commune, dès lors qu'elle entendait pleinement exercer une influence à travers le monde.

La volonté de la France de contribuer à la sécurité et à la défense de l'espace européen et méditerranéen, ainsi que de participer aux actions en faveur de la paix et pour le respect du droit international passe désormais par des interventions multinationales jugées plus efficaces pour prévenir ou gérer les crises.

Cela signifie-t-il pour autant la fin de toute opération nationale, le déclin d'une diplomatie nationale indépendante chèrement reconquise pendant la période gaullienne et l'intégration formelle de la défense française au sein d'une armée européenne ?

3- Perspectives : de la diplomatie de défense française à une diplomatie de défense européenne ?

La France entend néanmoins conserver une influence internationale et développer sa diplomatie de défense non seulement par le truchement d'opérations nationales à vocation humanitaire mais surtout par la construction de l'Europe de la Défense.

3.1. La France souhaite à présent inscrire sa diplomatie de Défense dans un cadre européen.

La France considère que l'Europe n'est pas seulement un projet économique de grand marché mais bien un projet politique qui reste en construction. L'élaboration d'une politique européenne de sécurité et de défense y est un élément central et la France entend mener un rôle majeur au sein des structures créées dans l'immédiat après Guerre froide. Elle est engagée depuis 2001 dans des opérations majeures, notamment européennes.

S'inscrivant dans une logique d'ordre mondial multipolaire où elle pourrait faire entendre sa voix et promouvoir sa vision, la France choisit résolument l'Europe comme premier cercle de sa diplomatie et se sert pour cela de sa diplomatie de défense.

3.1.1 Des structures européennes pérennes engagées en opérations.

Largement démontrée à l'occasion d'exercices, la coopération des forces européennes s'exerce au sein de structures construites depuis la fin du monde bipolaire.

Tout se passe comme si la France, après avoir participé aux conférences permettant une montée en puissance des structures européennes de coopération militaire, entend inscrire son action à l'aide ou avec des institutions militaires européennes. Elle a voulu marquer son engagement dans la défense européenne dès la fin de la Guerre froide, en 1992, en permettant la montée en puissance de structures d'entraînement bi- puis multinationales. Rapidement, l'effort s'est porté sur des unités terrestres. Enfin, ces structures multinationales de commandement ont été engagées en opérations.

3.1.1.1. Les forces navales

La force navale franco-allemande (FNFA) est une force temporaire activée chaque année depuis 1992.

Le principe de la création d'une unité navale franco-allemande est issu d'une volonté commune de tirer parti de la capacité que les marines des deux pays ont de pouvoir mettre sur pied dans des délais très brefs une force adaptée à la situation du moment. L'entraînement à cette mise sur pied serait réalisé chaque année, en déployant des unités de combat d'une nation dans les eaux de l'autre nation pour des périodes d'une durée significative (plusieurs semaines). Ainsi est née fin 1991 la Force navale franco-allemande commune temporaire dont la composition varie selon la situation et les missions qui lui sont assignées.

Initialement prévue pour des activités de formation et d'entraînement, la FNFA peut aussi, depuis 1996 (date de signature de l'arrangement technique), être activée pour exécuter des missions opérationnelles (dans un cadre bilatéral ou dans le cadre de l'UEO, de l'OTAN, de l'ONU ou de l'OSCE). La force navale franco-allemande a été activée pour la première fois du 14 mai 1992 au 5 juin 1992, sous la forme de l'intégration au sein de la flottille de la Méditerranée. En 2003, elle a été engagée au sein de la TF 150 en Océan indien dans le cadre d'Enduring Freedom pendant la période de commandement allemand allant de juin à septembre 2003 (frégate allemande BRANDENBURG et frégate française NIVOSE).

Créée en 1995, l'Euromarfor est une force navale européenne non permanente mais pré-structurée, constituée de bâtiments espagnols, français, italiens et portugais. Elle est activée soit pour un exercice, soit pour des missions opérationnelles.

Tout comme l'Eurofor, l'Euromarfor est une contribution multinationale au catalogue de forces de l'UE. Toutes les années paires, elle participe, comme commandement de composante maritime (MCC), à l'exercice de CJTF (Combined Joint Task Force) baptisé EOLO.

Elle a rempli sa première mission opérationnelle dans le cadre de l'opération « Coherent Behaviour » de surveillance maritime en Méditerranée orientale du 1er octobre au 30 novembre 2002 avant de se déployer en Océan indien début 2003 pour l'opération « Resolute Behaviour ». Elle a assuré le commandement de la TF 150 de juin à septembre 2004.

3.1.1.2 Les forces terrestres

En parallèle des accords de coopération au sein des forces navales, dont les structures et les modes d'actions permettent facilement l'application en commun de savoir-faire techniques, l'effort s'est porté également sur les forces terrestres sous un angle opérationnel, avec la création de l'Eurocorps et de la brigade franco-allemande (BFA), seule unité opérationnelle qui lui est subordonnée organiquement dès le temps de paix. Relativement rapidement au regard de l'histoire de la construction européenne et à l'échelle de temps de la politique européenne de sécurité et de défense (PESD), la Brigade Franco-Allemande sera engagée dans les Balkans tandis que l'Etat-major de l'Eurocorps a reçu sa validation de poste de commandement de corps de réaction rapide et est engagé en Afghanistan.

Force terrestre déclarée opérationnelle en 1995, le Corps européen dispose d'un état-major multinational, essentiellement terrestre, installé à Strasbourg, ainsi que des représentations air et marine. Il est composé de forces de cinq nations différentes: Allemagne, Belgique, Espagne, France et Luxembourg.

Le Corps peut être engagé dans le cadre de l'ONU, de l'UE, de l'OTAN, et de l'OSCE. Le général commandant le Corps européen est subordonné au « comité commun », constitué par les chefs d'état-major des armées et les directeurs politiques des affaires étrangères. La décision d'emploi des composantes du Corps européen reste du ressort de chaque gouvernement.

Son engagement peut être envisagé sous deux formes :

- engagement du quartier général en tant que noyau de commandement de composante terrestre,
- engagement du quartier général et de tout ou partie des forces affectées en tant que corps de réaction rapide.

Par ailleurs, pour la défense collective, le Corps européen doit pouvoir être engagé comme corps d'armée OTAN.

Son évolution vers un corps de réaction rapide utilisable à la fois par l'UE et par l'OTAN a entraîné une transformation qui a abouti en mai 2003 à son homologation comme PC de High Readiness Force par l'OTAN.

Depuis le mois d'août 2004, le Corps européen, aux ordres du général (français) Py, assure le commandement de l'ISAF VI.

Seule grande unité interarmes placée dès le temps de paix sous commandement opérationnel du Corps européen, dont elle constitue la capacité de réaction initiale, la Brigade franco-allemande est une grande unité interarmes binationale dont les capacités sont sensiblement identiques à celles des brigades interarmes légères blindées. Elle participe aux efforts de rapprochement franco-allemand tant au niveau des hommes que des équipements ou des règlements.

Les états-majors des deux parties arrêtent, au sein des organismes mixtes de coopération militaire, les décisions relatives à l'emploi, à la planification opérationnelle, à l'entraînement, à l'instruction et aux relations publiques de la brigade.

Des éléments français et allemands de la BFA ont été engagés fin 2002, sous les ordres de l'officier général français commandant la Brigade, au sein de la brigade multinationale sud-est de la SFOR en Bosnie.

Des éléments français et allemands de la BFA sont engagés depuis le mois d'août 2004 au sein de la « Kaboul multinational Brigade » (KMNB) sous le commandement de l'Eurocorps dans le cadre du 6^{ème} mandat de l'ISAF.

Créé en 1995, déclarée opérationnelle en 1998 et engagée en Albanie en 2001, l'Eurofor est une force terrestre multinationale d'action rapide, dotée de forces légères rassemblées sur demande et facilement déployables, ainsi que d'un état-major projetable.

L'Eurofor a vocation à exercer, en cas d'engagement dans des missions de type Petersberg, les responsabilités de commandement multinationale de la composante terrestre (LCC), ou de commandement multinationale interarmes du niveau brigade sous commandement d'une grande unité supérieure.

Elle doit fournir une capacité d'action rapide pour l'assistance de populations en cas de crise, l'évacuation de ressortissants nationaux, et des actions de prévention de crise, d'interposition, de surveillance et de contrôle de zone.

Le général commandant l'Eurofor est subordonné au Comité Interministériel de haut niveau (CIMIN), composé des chefs d'état-major des armées et des directeurs politiques des

affaires étrangères des quatre pays membres (Espagne, France, Italie et Portugal). La décision d'emploi de l'Eurofor reste du ressort de chacun des quatre gouvernements.

Il s'agit d'une force terrestre non permanente (seul l'état-major installé à Florence est permanent), dotée de moyens légers et, pouvant atteindre la taille d'une division légère, chaque pays contribuant à hauteur d'une brigade.

3.1.1.3 Les forces aériennes

L'Armée de l'Air est familière des échanges et des coopérations en matière d'entraînement et en matière opérationnelle dans la mesure où l'interopérabilité passe d'abord par le regroupement de moyens et de procédures techniques. Néanmoins, sous l'égide de la France, pour des raisons financières et pour combler un déficit de capacité en matière de transport notamment stratégique, s'élaborent des coopérations qui dépassent ce premier stade technique.

Dans le domaine aérien, le groupe aérien européen (GAE) créé en 1995 dans un cadre franco britannique et élargi à 7 nations²⁹ en 1998 et 1999, a pour objectif de renforcer la capacité des armées de l'Air des nations membres à mener des opérations en commun. Le document fondateur est la déclaration de Londres co-signée par les ministres de la défense français et britannique. La poursuite du processus a ainsi abouti à la mise en place de la cellule de coordination du transport aérien européen (European Airlift Coordination Cell, EACC) établie à Eindhoven, qui est en train de devenir un véritable centre de commandement européen (European Airlift Center, EAC) qui pourrait préfigurer un futur commandement européen de la mobilité aérienne. L'European Air Chief Conference permet de fédérer un certain nombre d'actions de coopération qui se concrétisent par le lancement de programmes tels que l'Advanced European Jet Pilot Training visant à créer un véritable système de formation de pilotes de combat européens en phase de spécialisation chasse liant une douzaine d'Etats : les possibilités de mutualisation en matière d'entraînement sont une source possible d'avancées et constituent une solution possible à l'engorgement des espaces aériens

²⁹ Il est composé de représentants de la Grande-Bretagne, de la France, de l'Italie, de l'Allemagne, des Pays-Bas, de la Belgique et de l'Espagne.

nationaux. La mutualisation des moyens permettrait de tirer le maximum du potentiel des moyens et de faire face aux déficits capacitaires : le GAE est à l'origine de l'accord Atares³⁰.

Ne possédant pas de forces dédiées, il ne constitue pas une force multinationale à proprement parler, placé sous l'autorité du directeur, officier général occupant également un poste de commandement dans sa propre nation, son seul organisme permanent est un petit état-major basé à High Wycombe en Angleterre.

Le GAE mène des travaux théoriques dans les domaines de la CSAR (Combat Search And Rescue), des UAV (Unmanned Aerial Vehicles), des capacités déployables d'approvisionnement en carburant ou des transmissions visant à évaluer les capacités actuelles et futures des pays membres dans le but de coordonner les actions entreprises, de suggérer de nouvelles voies de coopération et de proposer des solutions d'optimisation.

Ces travaux se traduisent en tests pratiques expérimentés au travers d'exercices annuels dénommés Volcanex. L'exercice Volcanex 2004 s'est déroulé au mois de septembre 2004 en Espagne.

Les pays non membres peuvent se joindre aux travaux. C'est le cas de la Norvège qui participe aux travaux de l'arrangement technique dénommé STOX portant sur des échanges et des activités d'entraînement en commun dans le domaine STO/FP (Survive To Operate / Force Protection).

3.1.2. Des engagements majeurs au sein de l'Union européenne.

Parallèlement aux structures de commandement engagées dans des opérations extérieures, les opérations de l'Union européenne se multiplient depuis 2001.

Dans les opérations majeures que sont Concordia, Artémis et Althéa, la France figure parmi les tout premiers contributeurs de forces.

L'opération Concordia est menée en république de Macédoine d'avril à décembre 2003 dans le cadre des arrangements entre l'UE et l'OTAN dits de « Berlin Plus » qui permettent de s'appuyer sur les moyens, notamment de commandement, de l'OTAN.

³⁰ Air Transport Air to air Refuelling and Exchange of Services.

Le 31 mars 2003, l'opération Concordia, première opération militaire de l'Union européenne, prenait le relais de l'opération « Allied Harmony » de l'OTAN, à la demande du président Trajkovski, chef de l'Etat de l'Ancienne République yougoslave de Macédoine (ARYM). La mission de cette première force de l'Union européenne consistait à soutenir la mise en œuvre des accords d'Ohrid ayant mis fin à la crise qui avait mené le pays au bord de l'éclatement à l'été 2001. Ce soutien se traduisait par la présence visible et dissuasive d'équipes de liaison déployées dans l'ancienne zone de crise, permettant à la communauté internationale de réagir utilement en cas d'incident et enfin par la mise en œuvre d'une capacité d'extraction au profit des observateurs de la communauté internationale.

Le recours à l'OTAN pour mettre en œuvre dans l'urgence le volet militaire des accords s'imposa dès l'origine du fait de la proximité des forces déployées sur le théâtre des Balkans par l'Alliance, mais surtout du fait de l'absence, à l'époque, des instruments politico-militaires nécessaires à la PESD pour monter une opération militaire. Après des vicissitudes plus politiques que techniques ou opérationnelles, l'accord dit « Berlin Plus » organisant le soutien par l'OTAN d'une opération décidée par l'Union européenne a été mis en œuvre pour la première fois à l'occasion de cette opération. Le PC de l'opération fut localisé à Mons et celui de la force à Skopje. Le 15 décembre 2003 l'opération Concordia se terminait.

L'opération Artémis, conduite en République démocratique du Congo (RDC) du 12 juin au 8 septembre 2003, qui prenait le relais de l'opération Mamba déclenchée par la France quelques jours plus tôt, voyait l'UE mener pour la première fois une opération de gestion de crise de manière totalement autonome hors du continent européen, dans une situation de réaction rapide compte tenu de l'urgence humanitaire, en endossant une opération initialement dirigée par un Etat membre, la France. Ces réussites précèdent la relève de l'OTAN en Bosnie.

S'inscrivant dans la nouvelle stratégie européenne de sécurité et s'appuyant sur le concept de nation cadre, l'opération Artémis est la première opération commandée de manière autonome par l'Union. L'Union européenne s'est en effet progressivement dotée des outils lui permettant de conduire des opérations de gestion de crise dont la possibilité a été introduite dans le Traité à la suite du Conseil d'Amsterdam. Cette opération ouvre la voie à d'autres

interventions européennes placées sous le signe de la réaction rapide et de la coopération avec les Nations Unies³¹.

Au niveau stratégique un poste de commandement (PC) d'opération multinational (OHQ) a été déployé. Au niveau opératif, un PC principal de force multinationale (FHQ) a été déployé à Entebbe avec son PC avant à Bunia.

Le rôle majeur de la France, à l'origine de l'opération, se concrétise par les contributions provenant majoritairement de la nation cadre, sans oublier néanmoins de mentionner le caractère collectif de l'engagement dans une zone, l'Afrique, où traditionnellement les puissances s'engagent seules dans une logique de rivalités de pouvoir et d'influence sur ces territoires³². A la demande de la France, les Etats contributeurs acceptaient d'assumer collectivement et politiquement les risques, loin d'être mineurs, de l'opération et ce, quelle que soit la nature de leur engagement.

Dans une approche véritablement globale de la crise et conformément à sa spécificité, tous les instruments des différents piliers dont dispose l'UE ont été utilisés : actions politiques, diplomatiques, économiques, projets d'appui à une force de police et de rétablissement du système judiciaire et pénitentiaire. Ceux-ci sont venus en soutien voire en relais de l'opération, bien que les mécanismes de financement des opérations de reconstruction de la paix n'ont pas permis le déclenchement des travaux durant la période (limitée) de présence de la force.

L'opération Proxima a été déployée en Macédoine le 15 décembre 2003 dans une mission de police où 200 officiers de l'UE ont pour mission d'encadrer les forces de police macédoniennes en leur fournissant conseil et assistance dans le cadre notamment de la lutte contre la criminalité organisée.

Le remplacement de la SFOR par l'EUFOR, en décembre 2004 comporte, selon la spécificité européenne, un volet militaire et civil de gestion des crises. Couplée à la MPUE, l'EUFOR donne à l'Union Européenne l'entière responsabilité de la sécurité en Bosnie

³¹ Résolution n° 1484 du 30 mai 2003 adoptée par le Conseil de sécurité des Nations unies, en vertu du chapitre VII de la Charte. Le Secrétaire des Nations unies sollicite dans un premier temps la France puis l'Union européenne.

³² « La sécurité en Afrique est, sans ambiguïté, inscrite désormais dans le champ des priorités que les Européens abordent collectivement ». Mme Alliot Marie, Ministre français de la Défense, Le Figaro, édition du 2 septembre 2003.

Herzégovine et la possibilité d'accompagner la Bosnie dans son intégration à l'UE et à l'OTAN conformément aux déclarations de Javier Solana.

Les opérations de la PESD se multipliant, un mécanisme de financement spécifique, baptisé Athéna a été créé le 23 février 2004 visant à fournir des ressources sur une base permanente et à réduire le temps nécessaire à la mise à disposition des fonds.

3.1.3. Des difficultés persistantes.

A l'heure de l'adoption par les Etats de l'Union européenne du traité constitutionnel, force est de constater que lors de crises de l'ampleur de celle de la Guerre d'Irak, de sérieuses divisions peuvent apparaître au sein de l'Union : dans la politique étrangère et de sécurité, le cadre européen reste fragile et peut éclater. La France, elle-même, hésite ainsi à prendre des décisions concernant les questions de sécurité et de défense par le biais d'un vote à la majorité qualifiée.

L'appartenance à l'Union européenne est encore considérée par la plupart des Etats, notamment par les nouveaux entrants d'Europe centrale et orientale, issus du bloc de l'Est, comme un objectif de nature économique, et surtout, la sécurité politico-militaire est dédiée à l'Alliance Atlantique, vainqueur de la Guerre froide et seule organisation de sécurité considérée comme capable d'assurer la paix et la sécurité en Europe, selon la formule renouée du « parapluie américain ». Les territoires ont donc un sens, conformément à l'analyse géopolitique. La prééminence stratégique de l'OTAN se vérifie dans le fait que le sommet de l'Alliance s'est tenu à Istanbul les 28 et 29 juin 2004, juste avant que l'Union se prononce sur l'ouverture des négociations d'adhésion avec la Turquie.

Le concept de nation-cadre a montré toute sa pertinence lors de l'opération Artémis évoquée plus haut. A la demande de la France et du secrétaire général de l'ONU, dans un souci de partage des risques politiques en particulier, c'est bien la nation-cadre qui a fourni, outre la grande majorité de la force, le commandement, les noyaux d'états-majors, les systèmes d'informations et de communications ainsi que les structures d'accueil³³.

³³ L'OHQ est basé dans la région parisienne

L'Union européenne pourra-t-elle toujours bénéficier de ces contributions et ne doit-elle pas envisager des structures de commandement de niveau stratégique, opératif ou tactique, à la fois indépendantes des Etats contributeurs (qui, en dépit des effets d'affichage, ne sont pas toujours en mesure de mettre en place les moyens déclarés) et des structures otaniennes ? Le plus délicat dans l'affirmation de la défense européenne est la création d'une capacité autonome de planification et de conduite d'opération différente du recours aux moyens de l'OTAN et la «multinationalisation» d'Etats-majors nationaux, donc susceptible de faire concurrence à la structure militaire de l'Alliance. Les Etats-majors des forces européennes recherchant une validation par l'OTAN doivent être fixés sur le tableau des tours NRF³⁴, ce qui entame leur disponibilité pour des opérations européennes autonomes.

La réussite de l'Opération Artémis, opération de gestion de crise, relativement courte et sans glissement ou extension de mandat, pourrait plaider en faveur de la poursuite de ces mécanismes, à l'heure où les budgets de la Défense sont contraints et où les capacités de projection et de réaction rapide des Etats sont pour longtemps conditionnées, voire hypothéquées par les tours NRF.

L'harmonisation des doctrines, dont celles concernant les « Information Operations », la contribution en matière de renseignement, la compatibilité des systèmes d'informations et de commandement de forces et les capacités de transports stratégiques, le financement de l'opération, aujourd'hui essentiellement à la charge de la nation-cadre, sont encore l'objet d'âpres discussions.

Dans le domaine industriel, en dépit des difficultés, l'A400 M, le NH90, l'Aster, le MRTT³⁵, prouvent que quand des solutions européennes adaptées et compétitives existent, l'argument de la « préférence européenne » est inutile, y compris pour promouvoir ces matériels à l'exportation.

³⁴ Nato Response Force

³⁵ Multi Role Transport Tanker.

Conclusion

La mutation de l'environnement international depuis la fin de la Guerre froide s'exprime notamment par la multiplication de crises multiformes, dont l'issue reste souvent incertaine et en suspens. Mais surtout, alors que les crises pouvaient jusqu'à présent recevoir un triple prisme de lecture mondial, régional et local, les analystes ne retiennent aujourd'hui que les niveaux régional et local. Cette mutation a résolument imposé l'imbrication des domaines d'action des diplomates et des militaires qui agissent dorénavant de concert. Les concepts de diplomatie et de défense ne sont donc plus deux entités dissociées mais elles s'interpénètrent au point que l'on évoque aujourd'hui la notion de diplomatie de défense. Avec la fin du monde bipolaire, la stratégie de la France s'est réorientée vers une contribution active pour la paix et la sécurité dans le monde. Pour cela la fonction stratégique de prévention a été soulignée. Ce renforcement a conduit à préciser le concept de diplomatie de défense qui vise à optimiser l'utilisation des forces armées comme outil dimensionnant de notre diplomatie.

De façon concomitante, la fonction stratégique de prévention des crises a pris une importance croissante dans la politique de défense et de sécurité de la France. A ce titre, les forces armées françaises conduisent un ensemble d'activités complexes qui viennent renforcer la politique étrangère de l'Etat français. La prévention des crises, sans engagement de la force armée proprement dite, est donc menée dès le temps de paix par l'appareil militaire en relation étroite avec les diplomates. La gestion de la crise rend donc aujourd'hui indispensable l'imbrication mutuelle du diplomate-politique et du militaire. Dans ce mélange subtil, la démonstration de puissance est fournie généralement par l'outil militaire et le processus de négociation est mené par l'appareil diplomatique. La maîtrise du conflit s'apparente alors à un jeu complexe de pressions, de menaces et de propositions. Cette évolution culturelle au sein de la Défense redonne donc à la diplomatie de défense sa pleine mesure ainsi que toute sa valeur.

La complexité des crises de la fin du XX^{ème} siècle a démontré que la France, comme les autres Etats membres de l'Union européenne, ne semblait plus pouvoir disposer seule de l'ensemble du spectre des moyens nécessaires à la conduite des opérations de haute intensité. Ainsi, seules les opérations extérieures de moyenne intensité et a fortiori les opérations nationales à vocation humanitaire sont-elles aujourd'hui envisageables sans la participation à

une coalition internationale. Mais la France aujourd'hui cherche en priorité à inscrire son action dans un cadre d'abord européen, puis international, et même comme l'attestent les récentes opérations en ex-Yougoslavie, souvent otanien. En effet, la participation croissante de la France aux opérations de l'OTAN ne remet pas en cause l'originalité de son statut concernant l'organisation militaire intégrée, mais doit se comprendre comme une volonté pragmatique d'utilisation des outils capacitaires et doctrinaux de l'OTAN.

Alors que l'activité militaire extérieure des forces armées s'inscrivait traditionnellement dans la réponse que la France devait apporter à une menace extérieure, clairement identifiée dans le cadre de la Guerre froide, les OPEX sont devenues aujourd'hui le cœur des activités militaires majeures. On peut parler en effet d'une continuité par rapport à la période comprise entre 1945 et 1990 et celle comprise entre 1990 et 2005, en revanche les tendances lourdes qui peuvent être mises en exergue sont une accélération manifeste des OPEX, près de trois fois plus nombreuses sur une base annuelle, ainsi qu'un changement de nature des OPEX à partir du 11 septembre.

Ainsi leur prise en compte est-elle devenue un argument budgétaire central dans le cadre de la problématique de la LOLF. En effet, chaque année, à l'occasion du débat sur le collectif budgétaire, le Ministère de la défense négocie avec Bercy le « surcoût OPEX » calculé à partir des premiers éléments fournis par la comptabilité analytique des Armées : surconsommation des produits pétroliers, des pièces de rechange, paiement des indemnités de service en campagne, gestion des potentiels alloués pour les matériels majeurs. Toute amélioration dans l'appréciation de l'impact réel des OPEX sur l'Armée doit être recherchée.

Aussi, un effort dans la connaissance des interventions extérieures des forces armées françaises devrait permettre de facto une meilleure appréhension par les parlementaires, d'où un réel gain pour la Défense dans son ensemble. Cet effort passe notamment par des opérations de communication vers le monde politique mais aussi par un effort d'appropriation de la culture de la diplomatie de défense par l'ensemble des militaires français.

Le rôle de prévention des Armées amène la Défense à remplir une fonction centrale et influente, sans forcément employer la force armée, et donc à bâtir des relations réalistes, constructives et de confiance avec la diplomatie. Les champs d'action de la diplomatie et de la Défense sont donc devenus aujourd'hui totalement interdépendants.

Ainsi, si la France entend continuer à peser sur la scène internationale, par le biais notamment de son siège au Conseil de sécurité de l'ONU et de son statut de puissance militaire significative, grâce à son indépendance nucléaire, elle ne doit pas non plus sous-estimer l'apport de la participation de ses forces armées dans les OPEX à son rayonnement diplomatique global.

Cette participation des forces armées françaises à la diplomatie de défense concourt résolument à la crédibilité de la politique de sécurité et de défense non seulement de la France mais également à celle de l'Union européenne dans le monde.

ANNEXES

Mis à part les Etats-Unis et le Royaume-Uni, aucun autre Etat n'a contribué autant par ses opérations militaires à la diplomatie mondiale. Pour autant, force est de constater qu'un certain nombre de pays européens et asiatiques ou de pays émergents, notamment en Afrique, ont identifié dès les années 1990, l'intérêt de participer aux OPEX pour peser davantage sur la scène internationale.

Ainsi, plusieurs Etats se sont engagés dans un processus de diplomatie de défense qui contribue à leur rayonnement.

ANNEXE 1

Les opérations extérieures de l'Armée polonaise depuis 50 ans

L'armée polonaise a assuré près de 49 missions internationales de maintien de la paix sous les auspices de l'ONU ou de l'OSCE. Aujourd'hui, près de 2000 militaires polonais servent dans 15 missions de maintien de la paix sur la planète. Cette participation croissante et méconnue de l'armée polonaise à de multiples OPEX peut avoir un impact politique non négligeable : décoller légèrement Varsovie de son alignement atlantiste, la faire évoluer vers un peu moins d'OTAN et un peu plus d'Union Européenne, par la mise en commun, discrète mais concrète, des expériences des militaires européens participant à des opérations conjointes.

La toute première intervention en 1953

1000 officiers polonais servent en tant qu'observateurs militaires dans la commission de supervision des Nations Neutres et la commission de rapatriement après la guerre de Corée : contrôle de la bonne application des dispositions de l'armistice de Pan Mun Jom du 27 juillet 1953.

Une première phase des interventions humanitaires sous mandat ONU

- UNEF (Forces of the United Nations) II dans le Sinaï en novembre 1973 sous mandat ONU : 1000 soldats polonais de novembre 1973 à janvier 1980 apportent assistance médicale et soutien logistique, ainsi qu'une unité de déminage.

- UNDOF (Forces of the United Nations for the Task of distancing of the Opposing Forces) sur le plateau du Golan de juillet 1974 à décembre 1993. Le POLLOG (Polish Logistical Contingent) rassemble 150 soldats pour le soutien logistique, sanitaire et le déminage.

- UNTAG (the Group for the Introduction of United Nations Aid) en Namibie : 400 militaires de mars 1989 à mai 1990 s'occupent du soutien logistique.

- UNTAC (the Forces of the United Nations Temporarily acting as the Government in Cambodia) : un bataillon de 700 soldats au Cambodge de mai 1992 à novembre 1993 pour le soutien logistique et la réparation des infrastructures de transport.

Une deuxième phase

- UNPROFOR (the Defensive Forces of the United Nations) : d'avril 1992 à mai 1995, la Pologne envoie un bataillon de 900 soldats dans le cadre des missions de restauration de la paix de l'ONU en Krajina, avec le contrôle du territoire, la défense des installations sensibles, l'escorte des convois humanitaires, l'application du retrait des forces armées. Le contingent polonais est ensuite intégré dans la brigade nord de l'IFOR (Implementation Force).

- AFOR (Albania Forces) en 1999 : 140 soldats polonais prennent part à l'opération de maintien de la paix « Allied Harbour ».

La situation actuelle

- UNDOF : 360 militaires sur le plateau du Golan en Syrie.
- UNIFIL : 630 militaires au Liban.
- SFOR II : 300 militaires en Bosnie dans la brigade polono-nordique de l'OTAN.
- KFOR : 550 militaires au Kosovo.
- UNMOP : 1 observateur en Croatie.
- UNMEE : 6 militaires en Ethiopie et Erythrée.
- MIF : 6 marins dans les pays du Golfe persique.
- UNIKOM : 6 observateurs entre l'Irak et le Koweït.
- MINURSO : 7 observateurs au Sahara occidental.
- UNOMIG : 6 observateurs en Géorgie.
- MONUC : 2 observateurs au Congo.

Les accords de coopération avec les pays voisins pour instituer des bataillons de réaction rapide

le LITPOLBAT (Lithuanian-Polish)

le POLUKRBAT (Polish-Ukrainian) mis sur pied tous les deux début 1999.

Le Centre de préparation de Kielce du personnel militaire affecté dans des opérations de maintien de la paix est créé en 1989.

En 1994, le Danemark, l'Allemagne et la Pologne créent la Brigade Multinationale de Déploiement Rapide (SHIR-BRIG).

ANNEXE 2

Les interventions extérieures de l'Armée espagnole

Les Armées espagnoles ont toujours été un outil de la politique de défense espagnole. Elles ont toujours été prêtes pour les interventions lors des opérations de défense à l'intérieur ou à l'extérieur du territoire national, là où résident les intérêts de l'Espagne. Si nous faisons un parcours historique des interventions des Armées Espagnoles pendant les cinquante dernières années nous trouverons trois étapes bien définies. D'abord, jusqu'en 1975, l'Espagne n'a fait que des opérations dans un cadre national sur ses anciennes colonies ou territoires administrés par l'Espagne. Il y a eu des interventions sur la Guinée Equatoriale, Sahara Occidental, Sidi Ifni, le Protectorat Marocaine, etc. Il faut ajouter que toutes ces opérations étaient à caractère national sur des territoires considérés comme territoire national malgré son éloignement du territoire péninsulaire. La deuxième étape (1975-1989) est marquée par la transition politique vers la démocratie et l'entrée de l'Espagne dans toutes les organisations internationales (UE, OTAN, etc.). Cette époque se caractérise par l'absence d'interventions des Armées espagnoles, mais il y a eu des participations dans la planification et la négociation des conflits extérieurs. La troisième étape (à partir de 1989) marque la pleine intégration et la participation à l'extérieur du territoire espagnol aux opérations militaires à caractère multinational.

La politique de sécurité de l'Espagne est intégrée dans la scène internationale à travers sa présence dans des organisations internationales, sa participation aux opérations de paix et les différents traités signés par l'Espagne. La politique de défense espagnole définit les objectifs de la défense nationale et les moyens nécessaires pour les atteindre. Ces objectifs se concrétisent dans la Directive de Défense Nationale. Cette directive ne conçoit la défense nationale que dans le cadre de la sécurité partagée et de la défense collective avec nos allies. La participation des Forces Armées espagnoles à l'extérieur se fera sur la base d'un multilatéralisme efficace, qui exigera le respect de deux conditions: d'abord, l'existence d'une décision préalable de Nations Unies ou d'autres organismes multinationaux dont l'Espagne fait partie, et ensuite, l'autorisation du Parlement National.

L'Espagne a commencé en 1989 sa participation aux opérations de paix et d'aide humanitaire. En premier lieu, l'Espagne a envoyé des observateurs aux missions de l'ONU. Après, elle s'est engagée avec d'autres organisations, l'OTAN, l'OSCE, l'UEO, l'UE et la

Coalition Internationale de lutte contre le terrorisme dirigée par les Etats-Unis. Certaines opérations sont purement nationales mais elles sont une minorité. Les opérations les plus significatives seront développées ci-après.

Le premier engagement de l'Espagne dans le cadre de l'ONU était la Mission de Vérification de l'ONU en Angola (UNAVEM-I) où des observateurs militaires ont été envoyés. Cette mission a été créée par Résolution 626/88 du Conseil de Sécurité pour «vérifier d'abord le déploiement vers le nord des troupes cubaines établies en Angola et après, le retrait total de ces troupes de la République d'Angola». A partir du mois de janvier 1989, des officiers de dix pays (Espagne incluse) sont déployés en nombre de sept officiers par pays. La mission se termine en octobre 1991 avec la signature des Accords de Paix d' « Estoril » entre le Gouvernement et la guérilla de UNITA. A cette même date, l'Espagne détachait sa première contribution avec des unités militaires. Il s'agissait du Groupe d'Assistance de l'ONU pour la Transition en Namibie (UNTAG, United Nations Transition Group) où l'Espagne a envoyé un contingent de l'Armée de l'Air avec 9 avions de transport et 250 personnels. L'Espagne a eu la responsabilité du commandement d'une opération dans le cadre de l'ONU pour la première fois en 1989. C'était la Mission d'Observation des Nations Unies Pour l'Amérique Centrale (ONUCA, 1989-1991) dont le Général Quesada de l'Armée de Terre Espagnole était le commandant. Les unités de l'Armée de Terre Espagnole ont débuté en 1991 au Kurdistan. C'était un bataillon de parachutistes (586 hommes) dans le cadre de l'Opération « Provide Confort ». Les missions assignées aux forces espagnoles ont été le transport de réfugiés, la construction et l'organisation de camps de réfugiés, la mise en place d'un hôpital de campagne, la sécurité des installations et la distribution de l'aide humanitaire. Enfin l'Opération d'Observation de l'ONU pour Le Salvador (ONUSAL) avec une forte participation espagnole (380 observateurs militaires) menée de 1991 à 1995 où l'Espagnol était la langue officielle. ONUSAL a été une des plus importantes réussites de l'ONU, l'objectif de l'ONU a été atteint par les troupes espagnoles. Quand ONUSAL s'est terminée, elle est devenue l'Opération MINUSAL pour la consolidation de la paix, avec la participation de Gardes Civils et policiers espagnols.

Pendant ces années de participation espagnole aux OPEX, commencée en Angola dans une mission de vérification, les Armées Espagnoles ont participé à un large éventail de missions (maintien de la paix, imposition de la paix, reconstruction de la paix, aide humanitaire...), avec des rôles très différents: supervision de processus électoraux, démobilisation et désarmement des forces paramilitaires, supervision de cessez-le-feu,

séparation de contentieux, ordre public et sûreté, organisation de camps de réfugiés, distribution et escorte d'aide humanitaire, surveillance de zones protégées, etc. Nous pouvons observer le changement du cadre des OPEX espagnoles. Avant 1975, presque le 100% des OPEX étaient dans un cadre national et seulement quelques unes en bilatéral. Après 1989, 88% des OPEX se sont déroulés en multinational dont 46% dans le cadre ONU, 6% dans un cadre bilatéral et seulement 6% des OPEX se sont déroulés dans un cadre national. Toutes ces interventions bénéficiaient de la légitimité de l'ONU

La participation de l'Espagne aux OPEX et sa capacité à agir dans des conflits de longue durée et éloignés ont démontré un haut degré de professionnalisme et de savoir-faire des soldats espagnols. Les Armées espagnoles se sont bien adaptées aux défis que posent les nouvelles missions que notre société lui confie. Il a été constaté que les Armées espagnoles avaient une grande capacité à travailler en coordination avec ses alliés et même à collaborer avec des organisations non gouvernementales. Les réussites des OPEX espagnoles sont devenues un actif très important dans l'action extérieure espagnole, et cela a contribué à asseoir l'intégration de l'Espagne sur la scène internationale. Cette intégration a été menée dans tous les domaines, politique, économique, culturel, militaire, etc. Les OPEX ont donc été les vitrines qui ont montré à la communauté internationale l'engagement de l'Espagne au profit du droit et de l'ordre international. Ainsi, l'Espagne est-elle passée d'une situation d'isolement, à une situation d'intégration et de pleine participation aux activités sécuritaires sur la scène internationale.

DATE	NOM DE L'OPERATION	LIEU	FIN	OBSERVATIONS
01-1989	UNAVEM-I	ANGOLA	10-1991	Résolution 628/88 ONU
04-1989	UNTAG	NAMIBIE	03-1990	Résolution 632/89 ONU
12-1989	ONUCA	CENTROAMERICA	12-1991	Résolution 644/89 ONU
08-1990	GOLFO PERSICO	IRAQ-GOLFE PERSIQUE	07-1991	Résolution 660/90, ... ONU
11-1990	ONUVEH	HAITI	01-1991	Résolution 452/90 ONU
04-1991	PROVIDE CONFORT	NORD D'IRAK ET TURQUIE	06-1991	Aide humanitaire
07-1991	EUMM	EX YUGOSLAVIE	EN COURS	UE
07-1991	ONUSAL	SALVADOR	04-1995	Résolution 693/91 ONU
09-1991	MINURSO	SAHARA OCCIDENTAL	EN COURS	ONU
10-1991	UNAVEM-II	ANGOLA	12-1993	Résolution 696/91 ONU
08-1992	SHARP GUARD	MER ADRIATIQUE	07-1996	OTAN/UEO
10-1992	DENY FLIGHT	EX YUGOSLAVIE	12-1995	OTAN
11-1992	UNPROFOR	EX YUGOSLAVIE	12-1995	ONU
12-1992	OSCE-GEORGIA	GEORGIE	EN COURS	Résolution du conflit
03-1993	ONUMAZ	MOZAMBIQUE	01-1995	Résolution 797/92 ONU
07-1993	DANUBIO	FLEUVE DANUBE	06-1996	UEO
02-1994	ECTF	EX YUGOSLAVIE	06-1996	Aide humanitaire
05-1994	EUAM	MOSTAR (BiH)	08-1996	UE
08-1994	MINUGUA	GUATEMALA	EN COURS	Résolution 1094/97 ONU
09-1994	CIAY	EX YUGOSLAVIE	12-1995	ONU
09-1994	UNAMIR	RWANDA	03-1995	Aide humanitaire
	OSCE-N. KARABAJ	Haut. KARABAKH		1995 PLANNING
06-1995	UNSCOM	IRAK	03-1996	Résolution 687/91 du CS
08-1995	OSCE-CHECHENIA	TCHETCHENIE	08-1998	Résolution pacifique du conflit
12-1995	IFOR	EX YUGOSLAVIE	12-1996	OTAN
02-1996	IPTF	BOSNIE HERZEGOVINE	FINIE	ONU
12-1996	SFOR	EX YUGOSLAVIE	EN COURS	OTAN
DATE	NOM DE L'OPERATION	LIEU	FIN	OBSERVATIONS
03-1997	OSCE-	MOLDAVIE	08-1998	OSCE

	MOLDAVIA			
04-1997	ALBA	ALBANIE	07-1997	Résolution 1101/97 du CS
01-1998	OSCE-CROACIA	CROATIE	04-1998	OSCE
07-1998	KDOM	KOSOVO	10-1998	UEO
11-1998	KVM	KOSOVO	07-1999	OSCE
11-1998	ALFA-CHARLIE	AMERIQUE CENTRALE	05-1999	Aide humanitaire
04-1999	ALFA-ROMEO	ALBANIE	06-1999	Aide aux réfugiés
06-1999	UNMIK	KOSOVO	EN COURS	ONU
06-1999	KFOR	KOSOVO	EN COURS	OTAN
11-1999	MONUC	R. D. DU CONGO	EN COURS	Résolution 1291 ONU
03-2000	INDIA MIKE	MOZAMBIQUE	04-2000	Aide humanitaire
08-2000	TANGO TANGO	TURQUIE	10-2000	Aide humanitaire
09-2000	UNMEE	ETHIOPIE ET ERYTHREE	03-2001	Résolution 1320 CS
08-2001	ESSENTIAL HARVEST	MACEDOINE	09-2001	OTAN
09-2001	AMBER FOX	MACEDONIE	EN COURS	Observateurs UE et OSCE
09-2001	LIBERTAD DURADERA	KIRGHIZISTAN ET OCEAN INDIEN	EN COURS	Contre le terrorisme international.
01-2002	ISAF	AFGHANISTAN	EN COURS	ONU
07-2003	PLUS ULTRA	IRAK	05-2004	
10-2004	MINUSTAH	HAITI	EN COURS	ONU
11-2004		COTE D'IVOIRE	11-2004	A CONFIRMER

ANNEXE 3

Les interventions extérieures de l'armée ukrainienne

Il peut également être intéressant d'analyser les OPEX menées par les forces armées d'un pays de l'ex-bloc de l'Est, parvenu tout récemment à la démocratie et qui inscrit désormais ses interventions dans le cadre des Nations Unies.

L'histoire de la participation des forces armées de l'Ukraine à de grandes opérations internationales a commencé avec des opérations de maintien de la paix, puisque le Sénat de l'Ukraine (Verkhovna Rada) a adopté la résolution N 2538-XII, datée du 3 juillet 1992 "sur la participation des forces armées de l'Ukraine dans des forces de maintien de la paix de l'ONU, dans des zones de conflit sur le territoire de l'ancienne République de Yougoslavie ».

En Avril 2005, plus de 24 000 soldats ukrainiens ont été engagés dans des opérations sous mandat ONU, avec 27 Casques bleus ukrainiens tués et environ 66 blessés depuis 1992.

Les soldats ukrainiens ont participé aux opérations suivantes de maintien de la paix :

UNPROFOR

L'UNPROFOR rassemble les opérations de maintien de la paix des forces de l'ONU pour l'activité de sécurité et de pacification de 1992 à 1995 dans des zones de conflit sur le territoire de l'ancienne République de Yougoslavie. L'Ukraine était ainsi représentée par les 60^{ème} et le 240^{ème} bataillons spéciaux détachés, le 40^{ème} groupe d'officiers, le personnel de l'unité de police et le groupe d'observateurs militaires, ainsi que d'une unité d'hélicoptères. Au menu des missions du contingent ukrainien figuraient l'établissement de la zone militaire protégée, la division en zones de protection de la région de Jepa, l'évacuation de 5000 civils pendant l'attaque serbe, la reconstruction de réseaux et de ligne de tramway, enfin la sécurité de l'aéroport.

A la fin de la mission, en décembre 1995, environ 6400 militaires des forces armées de l'Ukraine ont pris part à UNPROFOR.

IFOR (International Force) et SFOR (Force Stabilization)

(SFOR en Bosnie-Herzégovine de décembre 1995 à décembre 1999)

Référence : résolution du Conseil de sécurité de l'ONU du 15 décembre 1995, accord de Dayton, accord entre l'Ukraine et la France pour la participation du 240^{ème} bataillon spécial détaché dans des Forces de l'IFOR.

Cette unité de 400 soldats a été transférée à l'IFOR de décembre 1995 à mars 1997, puis déplacée de Sarajevo à Vrapchichi (près de Mostar).

Pendant le déploiement dans Sarajevo et en Bosnie-Herzégovine, le personnel de ce bataillon, en plus des opérations de maintien de la paix, a participé à la reconstruction d'hôpitaux et d'écoles, de routes, de réseaux de transport, à la distribution de produits alimentaires et de médicaments.

Il est à noter que le premier tramway remis en état par les Casques bleus en Bosnie a été peint aux couleurs nationales ukrainiennes, en bleu et jaune...

Mission de l'ONU avec déploiement préventif à Macédoine (juin 1995 - mars 1999)

Les observateurs militaires en Macédoine devaient surveiller les zones frontalières (RFY, Albanie) et informer les Nations Unies de toutes les actions pouvant miner la confiance et la stabilité dans la République de Macédoine.

Les 4 officiers des forces armées de l'Ukraine ont participé à UNPREDER pendant toute cette mission.

La mission de vérification de l'OSCE au Kosovo (décembre 1998 - mars 1999)

Les 23 observateurs de l'ONU chargés de la mission de vérification de l'OSCE au Kosovo devaient :

- surveiller les deux parties belligérantes au Kosovo, selon la résolution n°1199 du Conseil de sécurité de l'ONU ;
- rendre compte à l'OSCE ;
- établir des relations de confiance avec les autorités de la RFY et avec d'autres autorités et partis politiques au Kosovo, sous réserve de leur accréditation par des organismes internationaux ou non gouvernementaux ;
- organiser les élections au Kosovo;

Mission de l'ONU en l'Angola (janvier 1996 - février 1999)

900 militaires ukrainiens ont participé à la mission de l'ONU en Angola (police militaires, observateurs militaires, ingénieurs et techniciens de l'infrastructure).

La mission de l'ONU au Guatemala (janvier - mai 1997)

8 observateurs militaires au Guatemala surveillent l'exécution des dispositions de l'accord de "cessez-le-feu", signé par le gouvernement et l'Unité Nationale de Révolution du Guatemala (NRUG) en décembre 1996.

Mission de l'ONU au Tadjikistan (décembre 1994 - mars 2000)

17 observateurs militaires ont participé à cette mission et ont:

- assisté la commission, qui se composait des représentants du gouvernement du Tadjikistan et de l'opposition ;
- dirigé l'exécution de l'accord de cessez-le-feu sur la frontière du Tadjikistan et de l'Afghanistan;
- piloté la démobilisation des soldats de l'opposition « tadjike unie » et leur désarmement ;
- réintégré les combattants dans les structures d'Etat.

Mission spéciale de l'ONU en Afghanistan (avril 2000 - mai 2001)

Un observateur militaire participait à la préparation du processus de négociation.

Mission de l'ONU en péninsule de Prevlaka, Croatie (janvier 1996 - décembre 2002)

2 observateurs militaires contrôlaient l'activité de la marine de la RFY dans les eaux territoriales croates, le non-usage de la force et de l'armement lourd de la Croatie et de la RFY dans la zone démilitarisée et l'action des forces de police dans la zone de responsabilité.

Mission en Irak (2004)

Les forces ukrainiennes de maintien de la paix se composent de la 7^{ème} brigade mécanisée.

La 7ème brigade mécanisée des forces armées de l'Ukraine est intégrée dans la division multinationale (Sud central), sous le commandement général des forces armées de la République de Pologne.

Les associés de l'Ukraine dans la division multinationale sont : la Bulgarie, le Danemark, la Lettonie, la Lituanie, la Mongolie, les Pays Bas, la Norvège, la République du Kazakhstan, la Pologne, la Roumanie, la Slovénie, les Etats-Unis, la Thaïlande, la Hongrie, les Philippines et Fiji.

Les forces ukrainiennes de maintien de la paix en Irak comptent 1621 militaires.

Ainsi l'Ukraine manifeste-t-elle sa volonté de participer aux opérations extérieures depuis la dernière décennie, notamment depuis son indépendance, pour peser davantage sur la scène internationale.

ANNEXE 4

Les diplomaties de défense des pays d'Extrême-Orient³⁶

Dans un contexte général de réduction des armements conventionnels au cours de la décennie 1990, l'Extrême-Orient a fait exception, particulièrement dans le domaine naval. Ainsi depuis les années 1970, le tonnage a-t-il augmenté considérablement ainsi que le type de flotte qui a souvent évolué d'une marine côtière à une marine hauturière. En effet, le Japon a par exemple multiplié sa flotte par deux et demi, la Corée du Sud, la Thaïlande et la Malaisie par trois. La Chine quant à elle s'est engagée dans une modernisation sans précédent.

Ces évolutions traduisent non seulement l'accompagnement logique de la croissance économique spectaculaire qui caractérise la région mais elles révèlent aussi les rivalités de puissance toujours à l'œuvre en Asie.

Au-delà de ces tendances générales, les Etats asiatiques semblent avoir pris conscience de l'importance d'une diplomatie de défense cohérente et de participer aux OPEX sous mandat de l'ONU, pour peser sur la scène internationale et être reconnus comme une puissance régionale.

L'émergence de la diplomatie navale japonaise

Alors que par principe, les forces d'autodéfense japonaises ne devaient être déployées que dans l'espace japonais, les années 1970 témoignent d'une politique des petits pas destinée à consolider sa position internationale. Le Japon mène notamment une première croisière outre-mer jusqu'aux côtes orientales de l'Afrique. Dans les années 1980, le Japon participe à plusieurs reprises aux manœuvres interalliées RIMPAC. Manifestant naturellement une grande sensibilité à la sécurité des routes maritimes péri-asiatiques, vitale pour son économie, le Japon s'est investi dans une politique d'ouverture vers ses voisins et alliés des Etats-Unis mais aussi dans une politique de coopération asiatique.

³⁶ Cette partie dévolue à la diplomatie de défense en Extrême-Orient se focalise exclusivement sur son instrument le plus explicite qui est celui de la diplomatie navale. Elle est en grande partie un résumé de l'étude menée par l'Institut de Stratégie comparée (ISC), sous la direction de Monsieur Coutau-Bégarie, in La Géostratégie du Pacifique, La dimension navale des enjeux de sécurité, ISC, 2004.

Dès 1992, la Diète a autorisé les forces d'autodéfense à participer aux opérations de maintien de la paix sous mandat de l'ONU. C'est ainsi que le Japon participe à l'opération « Enduring Freedom » en 2002, et aux forces de la Coalition en Irak dès 2003. Ainsi les OPEX deviennent-elles pour le Japon un puissant levier amplificateur pour asseoir son statut de puissance régionale.

Vers une diplomatie navale coréenne

Rompant avec une longue tradition d'isolement, la République de Corée s'affirme sur la scène internationale en montrant désormais son pavillon. Par exemple, son groupe-école effectue des croisières transpacifiques depuis le milieu des années 1990. Surtout, la Corée du Sud entend participer à des opérations de maintien de la paix en n'envoyant pour l'instant que des contingents terrestres. C'est ainsi qu'un détachement médical a d'abord été projeté pour la première fois en Afghanistan en 2003, puis une force a été déployée en Irak en 2004. Cependant, elle s'est engagée à diversifier ses interventions, notamment en développant ses capacités amphibies, gage d'une meilleure reconnaissance sur la scène internationale.

La diplomatie navale chinoise

Si les années 1980 témoignent des limites hauturières de la marine chinoise, le milieu des années 1990 marquent un tournant dans la diplomatie navale de la République populaire de Chine. En effet, la Chine tente de faire pression sur Taiwan en s'engageant sans résultats dans une diplomatie dite du missile. Le début des années 2000 est quant à lui marqué par la diplomatie dite du sous-marin. Elle se traduit par de nombreuses incursions d'un sous-marin nucléaire de type HAN dans les eaux territoriales nippones.

Entretenant une tension permanente, tout en limitant l'escalade de la confrontation armée, Pékin inscrit dorénavant sa diplomatie navale dans le cadre d'une politique d'ouverture et de coopération. La Chine a donc bien compris l'intérêt des manœuvres conjointes qui contribuent à son insertion dans la communauté des nations et donc à l'affirmation de son rang sur la scène internationale. Ainsi les marines chinoise et indienne ont-elles effectué leur premier exercice conjoint en novembre 2003, en mer de Chine orientale au large de Shanghai. En outre, la marine chinoise est très présente dans l'Océan indien, notamment au Myanmar.

Pour autant, la diplomatie navale humanitaire de la Chine brille par son absence comme l'atteste l'opération humanitaire internationale en Asie du Sud-Est à la fin 2004. Une telle abstention ne contribue pas à améliorer l'image de la Chine sur la scène internationale, encore moins dans la région asiatique.

La diplomatie navale australienne

La politique de défense de l'Australie s'organise surtout autour d'un réseau serré d'alliances, dont l'élément central est celle avec les Etats-Unis, et dans une moindre mesure celle avec le Royaume-Uni (Pactes ANZUS et ANZUK). Elle se caractérise aussi par un engagement massif dans les opérations extérieures, aux côtés des forces américaines.

La marine australienne est présente de façon continue dans le Nord-Ouest de l'Océan Indien depuis plus d'une décennie, au même titre que les forces terrestres australiennes sont déployées en Afghanistan depuis 2001 et en Irak depuis 2003. Au plan régional, la stabilité dans le Pacifique Sud passe par l'alliance avec la Nouvelle-Zélande (Pacte ANZAC). Elle se manifeste notamment au plan naval par des manœuvres annuelles conjointes. En Asie du Sud-Est, la stratégie australienne s'organise autour de deux axes : une relation privilégiée avec l'Indonésie et un pacte de défense à cinq avec la Nouvelle-Zélande, le Royaume-Uni, la Malaisie et Singapour.

Consciente de l'importance de son outil militaire au service de sa diplomatie de défense, l'Australie multiplie donc ses interventions terrestres mais surtout navales dans l'ensemble de la région Asie-Pacifique. Même si ces engagements représentent un effort considérable, notamment pour une marine aux moyens limités, au point d'en altérer les capacités opérationnelles, l'Australie consent à maintenir cet effort dans le seul but de peser sur la scène régionale et internationale.

ANNEXE 5

La diplomatie de défense en Afrique :

La fin du XX^{ème} siècle, et notamment depuis la chute du mur de Berlin couplée au phénomène de la mondialisation, a vu apparaître de nouvelles difficultés pour les pays africains, qui se sont vus lâchés par leurs parrains occidentaux et soviétiques. Les crises nées de cette nouvelle situation sont pour la plupart d'ordre intra étatiques. En effet, en dehors du conflit qui secoue la région des Grands Lacs, la majorité de ces crises ont pour origine des facteurs endogènes, même si les facteurs exogènes ne sont pas à ignorer. Aujourd'hui, sur le continent Africain, on peut citer dans les régions en proie à une crise, les pays suivants : le Sahara Occidental (mettant en cause le Maroc, l'Algérie et la Mauritanie), le Soudan avec le problème épineux du Darfour qui couve une crise avec le Tchad, le Sénégal, la Guinée-Bissau, la Sierra Léone, le Libéria, la République Centrafricaine, la République démocratique du Congo, le Burundi, le Rwanda, l'Angola (crise réglée avec la mort de Savimbi), la République du Congo Brazzaville. Enfin, plus récemment le sérieux problème de la Côte d'Ivoire, sans oublier les crises qui couvent en Guinée Conakry, au Zimbabwe et au Togo. Encore une preuve que le continent mérite bien son qualificatif de zone la plus chrisogène du monde.

En réaction, les Etats africains ne sont pas restés impassibles. Les pays africains ont tout de même commencé à capitaliser une solide expérience des opérations de gestion de crises dans un cadre bilatéral (en particulier avec la France) ou sous la bannière de l'ONU.

En effet, l'expérience africaine dans ce domaine a débuté en 1960 dans le cadre de l'ONUC (Opération des Nations Unies au Congo) avec la participation de troupes ghanéennes et sénégalaises ; soit quatre années seulement après le déploiement, dans le Sinaï, de la FUNU (force d'urgence des Nations Unies), présenté comme la première opération de maintien de la paix des Nations Unies.

D'une petite douzaine en 1988, le nombre des pays africains contributeurs de forces aux missions des Nations Unies a été démultiplié. Au même moment, les pays industrialisés réduisaient leurs effectifs.

En effet, à la fin de l'année 1990, huit des dix pays fournissant les contingents les plus importants aux missions de maintien de la paix de l'ONU étaient des pays développés. En 2003, il n'y avait plus que l'Ukraine. Dans les cinq missions de maintien de la paix des Nations Unies alors déployées en Afrique, les personnels déployés par les cinq pays membres

permanents du Conseil de sécurité ne représentaient que 2 % de l'ensemble. En février 2005, 29 pays africains ont engagés 20500 militaires et paramilitaires, sous le drapeau onusien, soit 30% de l'effectif des Casques bleus des Nations Unies dans le monde. 90% d'entre eux se trouvaient sur le théâtre africain. En RDC, les soldats africains constituaient près de la moitié du total des troupes engagées.

Dans le cadre sous-régional, la première opération menée exclusivement par des pays africains fut la mission de maintien de la paix au Tchad entreprise sous l'égide de l'OUA, entre 1979 et 1981, avec plus de 3000 soldats nigériens, zairois et sénégalais, sous commandement nigérien. Elle n'a malheureusement pas permis de faire cesser la guerre civile et l'opération s'est avérée trop coûteuse pour le Nigeria. Cet échec a contraint l'OUA à revoir ses ambitions à la baisse en se limitant à des missions d'observation et de vérification comme cela a été le cas au Burundi (MIPROBU)³⁷, au Rwanda entre 1992 et 1993 avec le Groupe Neutre d'Observateurs Militaires (GNOM), ou encore aux Comores.

Par ailleurs, cette situation a encouragé les initiatives à l'échelon subrégional, dans le cadre d'organisation ou de regroupement d'Etats. C'est ainsi que la CEDEAO, organisme à vocation essentiellement économique, a eu, en 1990, à s'impliquer dans le conflit libérien en créant les forces de l'ECOMOG (Ecomog Ceasefire Monitoring Group) qui ont malgré tout obtenu un résultat appréciable au Libéria. D'autres organisations comme la CEEAC³⁸, l'IGAD³⁹ et la SADC⁴⁰ ont également vu le jour.

Les structures de la CEDEAO ont, depuis, beaucoup évolué. L'approbation récente, par les membres de la Commission de la défense et de la sécurité, de la création d'une force d'intervention permanente de 6500 hommes en est la preuve.

Cette force devra être en mesure d'être déployée en cas de troubles. Elle comprendra un contingent d'intervention rapide de 1 500 soldats, appelé "corps expéditionnaire de la Communauté des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO)", appuyé par un groupe complémentaire de 3 500 soldats. Les 1 500 autres soldats constitueront une force de réserve.

Malgré cette volonté affichée, il faut cependant reconnaître les limites des pays, voire des organisations sous régionales et même régionales à mettre sur pied et surtout à soutenir une mission de paix sur le continent, compte tenu des difficultés budgétaires.

³⁷ Mission Pour la protection et le Rétablissement de la confiance au Burundi

³⁸ Communauté Economique des Etats de l'Afrique Centrale

³⁹ Autorité Inter Gouvernementale pour le Développement

⁴⁰ Communauté de développement de l'Afrique du Sud

Parallèlement, la France depuis 1998 était dans une logique de redéfinition de sa coopération militaire avec les pays africains.

En effet, les interventions françaises sur le continent africain ont été menées, autant que possible, dans le cadre d'accords bilatéraux de défense ou sous mandat d'une autorité internationale.

Les accords de défense, conclus avec de nombreux pays de l'Afrique francophone au lendemain des indépendances, comportaient pour l'essentiel des clauses de solidarité allant jusqu'à l'intervention sur le théâtre concerné en cas d'agression extérieure. Ces accords ont pu amener la France à s'engager durablement dans un conflit, comme ce fut le cas dans le conflit frontalier entre le Tchad et la Libye.

A présent, la France s'est fixée de nouvelles orientations dont les plus significatives sont les suivantes:

- une restriction des interventions bilatérales, en principe limitées en priorité à la sécurité des ressortissants français ;
- une réduction des effectifs des forces françaises en Afrique ;
- une approche multilatérale pour les interventions face aux nouvelles formes de crises sur le continent (Nations Unies, Union Européenne, OTAN,...) ;
- enfin, la mise en place d'un programme de Renforcement des Capacités Africaines de Maintien de la Paix (RECAMP).

Le concept RECAMP, une originalité française est venue combler ce déficit en tentant de renforcer les capacités politico-militaires africaines de maintien de la paix .Cet initiative s'articule principalement en trois volets :

- un volet coopération,
- un volet entraînement,
- un volet engagement.

Ainsi au titre de la coopération, les écoles françaises sont ouvertes aux pays africains qui envoient chaque année leurs officiers dans les écoles d'application toutes armes, les écoles de perfectionnement, l'école d'état-major et le CID. De plus des civils et des militaires de très haut niveau participent régulièrement à des forums de l'Institut des hautes études de la défense nationale. A cette formation en France, s'ajoutent la formation au titre de la coopération sur le continent à travers les écoles à vocation régionales (ENVR) au Bénin, au Cameroun, au Niger, au Sénégal et au Gabon et l'école de maintien de la paix initialement Zambakro en Côte d'Ivoire, mais transférée à Koulikoro au Mali après à la crise ivoirienne.

Le centre international de maintien de la paix Koffi Annan à Accra au Ghana contribue également à la formation sur le maintien de la paix.

La désignation d'un ambassadeur RECAMP donne toute la dimension politique et diplomatique au concept. Cet ambassadeur joue un rôle important eu égard à sa mission de coordinateur avec l'union européenne et les autres pays contributeurs qui se manifestent ou qui sont sollicités.

Sur le plan de l'entraînement quatre exercices RECAMP ont déjà vu le jour depuis 1996 :

- GUIDAMKHA 1996-1998 regroupant 4 pays africains de la CEDEAO et 4 pays non africains,
- GABON 2000 ayant vu la participation des pays de la CEEAC avec 8 pays africains et 8 non africains,
- TANZANITE avec la participation au niveau de la SADC de 16 pays africains et 12 non africains,
- BENIN 2004 au niveau de la CEDEAO avec la participation de 21 pays contributeurs.

Les différentes phases de cet entraînement ont couvert aussi bien le volet formation que celui du soutien.

Le troisième item de RECAMP consiste à la mise sur pied et au soutien d'une force dans le cadre d'un engagement au niveau d'une organisation sous régionale ou régionale sous mandat international. Le concept a permis à plusieurs reprises sa mise en application lors des récents conflits, ainsi :

- En 1997, sous l'égide de l'OUA, la mise sur pied, l'équipement et le soutien logistique de la MISAB⁴¹ en République Centrafricaine, force régionale composée de 6 contingents (Tchad, Gabon, Mali, Burkina Faso, Sénégal et Togo) ; cette force est passée en 1998 sous contrôle des Nations Unies suite au vote de la résolution 1159 du conseil de sécurité. Depuis 2003, la FOMUC poursuit l'action internationale en faveur de la paix en République Centrafricaine.

⁴¹ Mission Inter Africaine de Surveillance des Accords de Bangui

- En 1999, la mise sur pied et le soutien logistique d'un bataillon multinational (Bénin, Gambie, Niger et Togo) en Guinée Bissau.
- En 2000-2001, la formation, la mise sur pied et l'équipement du contingent sénégalais et à la participation à l'équipement du contingent marocain de la MONUC en République Démocratique du Congo.
- Récemment depuis les événements de septembre 2002 en république de Côte d'Ivoire, la MICECI⁴² a été mise sur pied par la CEDEAO en vue de faciliter les accords de Marcoussis. Des pays contributeurs comme la Belgique, les Etats-Unis et le Royaume Uni ont aidé la France et la CEDEAO. En Avril 2004 la MICECI passe sous l'égide des Nations Unies et devient la MINUCI.⁴³

Il faut cependant noter que RECAMP exclut les pays du Maghreb arabe (Afrique du Nord) sans doute à cause de la Méditerranée, route maritime stratégique que les Occidentaux ne peuvent pas se payer le luxe de laisser aux seules mains des Africains.

Les Etats-Unis et la Grande Bretagne se sont aussi lancés dans des programmes similaires, mais il existe des différences entre la vision française, partagée par le Royaume Uni et celle américaine. Si pour la plupart des autres programmes occidentaux de renforcement des capacités, l'accent est mis sur la formation, l'initiative française se distingue, en plus de ce volet, par le prépositionnement en de nombreux points du continent africain de matériels utiles aux opérations de maintien de la paix. Quand bien même, il resterait encore des efforts à fournir par la mise à la disposition des futures troupes du matériel encore plus performant et en quantité suffisante.

La France à une ambition politique bien plus large en Afrique que celle des Américains et des Anglais, à travers l'élargissement du dispositif RECAMP à tout le continent. Mais en a-t-elle les moyens vu la diversité et le nombre des crises ? Ne serait-il pas plus efficace en concentrant les efforts plutôt que de les éparpiller ?

La solution pourrait passer par cette volonté d'harmonisation des efforts affichés par ces trois pays en 1997 à l'ONU avec la mise sur pied de l' « Initiative-3P » visant à mettre au diapason les programmes français, anglais et américain.

⁴² Mission de la CEDEAO en Cote d'Ivoire

⁴³ Mission des Nations Unies en Cote d'Ivoire

Les crises africaines sont loin d'être définitivement résolues, néanmoins la mise en place de différents mécanismes sous-régionaux et régionaux ont déjà eu des effets positifs dans l'atténuation et l'instauration d'un climat de dialogue serein en vue de l'intégration de tous les acteurs dans la gestion des crises et à terme leur contribution au développement régional.

C'est dans cet esprit que les pays africains comme le Burkina Faso, le Sénégal, le Mali, le Niger et bon nombre de pays africains malgré la taille (petite) de leurs armées entendent jouer un rôle prépondérant dans la prise en compte et la gestion des crises régionales et au-delà, des crises internationales.

En définitive, l'initiative de soutien de la France aux capacités africaines apparaît comme une réponse à la nouvelle forme que prennent les opérations de maintien de la paix en Afrique et ailleurs, dans un contexte géopolitique de plus en plus complexe. De plus, elle vient à un moment où l'Afrique semble accéder à la maturité en ce qui concerne la gestion de ses propres conflits. L'Union Africaine ainsi que les organisations sous-régionales ont prouvé qu'elles pouvaient jouer un rôle déterminant dans le processus de prévention et de résolution des crises en Afrique. Mais elles auront encore besoin d'être encadrées et soutenues, du moins en termes de capacités. La France, compte tenu de ses rapports historiques avec le continent africain devra, telle qu'elle a toujours cherché à le faire, continuer à revendiquer sa place centrale dans cette quête permanente de stabilité et de développement de l'Afrique.

La France pourra bien s'affirmer si elle réussit à s'adapter à la nouvelle donne en accompagnant le mieux possible les nouvelles initiatives africaines pour la paix et la sécurité du continent déclinées par l'Union africaine et toutes porteuses d'espoir, en d'autres termes, en substituant la notion de partenariat à celle d'assistance comme le préconise le NEPAD (Nouveau Partenariat pour le Développement de l'Afrique).

PARTICIPATION DE TROIS PAYS AUX OPERATIONS DE MAINTIEN DE LA PAIX EN AFRIQUE

BURKINA FASO

N°	Intitulé de la mission	Sigles	Lieux	Effectifs	Période	Observations
1	Mission de réconciliation et de supervision des élections au Togo		Togo	40	23/07/93 au 01/09/93	Opération bilatérale (France/Burkina)
2	Mission de réconciliation et de supervision des élections au Togo		Togo	43	06/01/94 au 17/03/94	Opération bilatérale (France/Burkina)
3	Mission de l'OUA au Burundi	MIOB	Burundi	47	29/04/94 au 19/08/96	Opération régionale (OUA)
4	Mission de réconciliation et de surveillance des accords de paix entre le gouvernement nigérien et la rébellion touareg		Niger	7	21/10/94 au 25/04/95	Opération bilatérale (France/Burkina)
5	Mission de réconciliation et de surveillance des accords de paix entre le gouvernement nigérien et la rébellion touareg		Niger	7	02/07/95 au 02/01/96	Opération bilatérale (France/Burkina)
6	Mission humanitaire dans le cadre du HCR au Zaïre		RDC	16	08/08/95 au 30/12/96	Opération onusienne
7	Mission de désarmement, de rétablissement de la paix et de supervision des élections au Libéria		Libéria	319	26/03/97 au 30/10/97	Opération sous-régionale (CEDEAO)
8	Mission de désarmement, de rétablissement de la paix et de supervision des élections au Libéria		Libéria	185	21/10/97 au 05/05/98	Opération sous-régionale (CEDEAO)
9	Mission interafricaine de surveillance des accords de Bangui	MISAB I	RCA	114	09/02/97 au 03/08/97	Opération régionale (Afrique)
10	Mission interafricaine de surveillance des accords de Bangui	MISAB II	RCA	114	03/08/97 au 15/04/98	Opération régionale (Afrique)
11	Mission des Nations Unies en République centrafricaine	MINURCA I	RCA	126	15/04/98 au 15/03/99	Opération onusienne
12	Mission des Nations Unies en République centrafricaine	MINURCA II	RCA	126	15/03/99 au 17/12/99	Opération onusienne
13	Mission des Nations Unies au Congo	MONUC	RDC	35	mai 2000 à 2003	Opération onusienne
14	Bureau des Nations Unies en République centrafricaine	BONUCA	RCA	2	30/10/02 à 2003	Opération onusienne
15	Mission de l'UA au Burundi	MIAB	Burundi	11	2003	Opération régionale (UA)

PARTICIPATION DU SENEGAL AUX OPERATIONS EXTERIEURES

N°	Intitulé/Mission	Sigles	Lieux	Année	Observations
1	Opération des Nations Unies au Congo	ONUC	Congo	Juillet 1960 à Juin 1964	Opération onusienne
2	2ème Force d'Urgence des Nations Unies	FUNU II	Egypte	Octobre 1975 à Juillet 1979	Opération onusienne
3	Force intérimaire des Nations Unies au Liban	FINUL	Liban	mars-78	Opération onusienne
4	FODE KABA I et II	-	Gambie	1981 à 1982	Opération bilatérale
5	Mission faire cesser la guerre civile au Tchad	-	Tchad	1979 à 1982	Opération régionale (OUA)
6	Groupe d'Observateurs militaires des Nations Unies pour l'Iran et l'Irak	GOMNUI	Irak	août 1988 à février 1991	Opération onusienne
7	Mission de vérification des Nations Unies en Angola 1	UNAVEM I	Angola	janvier 1989 à mai 1991	Opération onusienne
8	Tempête du desert	-	Arabie Saoudite	1990	Opération multilatérale (USA+autorisation ONU)
9	Mission de vérification des Nations Unies en Angola 2	UNAVEM II	Angola	juin 1991 à février 1995	Opération onusienne
10	Mission d'Observation de l'ONU pour l'Irak et le Koweït	MONUIK	Koweït	juil-91	Opération onusienne
11	Mission des Nations Unies pour le référendum au Sahara Occidental	MINURSO	Arabie Saoudite	juil-91	Opération onusienne
12	Contrôle et mise en œuvre du cessez-le-feu au Libéria	ECOMOG	Libéria	1991	Opération sous-régionale (CEDEAO)
13	Mission d'observation par le Groupe Neutre d'Observateurs Militaires	GNOM	Rwanda	1991	Opération régionale (OUA)
14	Mission des Nations Unies pour l'Assistance au Rwanda	MINUAR	Rwanda	octobre 1993 à mars 1996	Opération régionale (OUA)
15	Opération "Turquoise"	-	Rwanda	1994	Opération multilatérale (France+autorisation ONU)

16	Mission de vérification des Nations Unies en Angola 3	UNAVEM III	Angola	février 1995 à juin 1997	Opération onusienne
17	Mission des Nations Unies en Bosnie-Herzégovine	MINUBH		décembre 1995	Opération onusienne
18	Mission d'Observation aux Comores	MIOC	Comores	1997 à 1999	Opération régionale (OUA)
19	Mission interafricaine de surveillance des accords de Bangui	MISAB	RCA	février 1997 à avril 1998	Opération régionale (OUA)
20	Mission des Nations Unies en République Centrafricaine	MINURCA	RCA	mars 1998 à février 2000	Opération onusienne
21	Opération "Gabou"	_	Guinée-Bissau	1998	Opération bilatérale
22	Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo	MINUIK	KOSOVO	juin-99	Opération onusienne
23	Mission des Nations Unies en Sierra Leone	MINUSIL	Sierra Leone	oct-99	Opération onusienne
24	Mission des Nations Unies en République Démocratique du Congo	MONUC	RDC	oct-99	Opération onusienne
26	Mission de la CEDEAO en Côte d'Ivoire	MICECI	RCI	novembre 2002	Opération régionale (OUA)
27	Mission des Nations Unies en Côte d'Ivoire	MINUCI	RCI	mai-03	Opération onusienne
28	Mission des Nations Unies au Libéria	MINUL	Libéria	sept-03	Opération onusienne
29	Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire	ONUCI	RCI	avr-04	Opération onusienne

PARTICIPATION DU NIGER AUX OPERATIONS EXTERIEURES
(source bureau des opérations EMA/NIGER)

I) SOUS FORME DE CONTINGENTS

N°	DATE	INTITULE MISSION	SIGLE	LIEU	EFFECTIF	OBSERVATIONS
1	01/11/90 au 10/04/91	Opération Zumuntchi		Golfe	481	Multinational sous égide USA
2	21/07/94 à 12/94	Opération turquoise puis Mission des NU au Rwanda	MINUAR	Rwanda	146	Sous égide France puis ONU
3	28/03/97 au 25/10/97	Bataillon Nigérien d'Intervention au Libéria	BANILI 1	Libéria	320	Multinational Ecomog
4	25/10/97 à 02/98	Bataillon Nigérien d'Intervention au Libéria	BANILI 2	Libéria	321	Multinational Ecomog
5	30/01/99 à 05/99	Détachement Nigérien d'Intervention	DNI	Guinée Bissau	146	CEDEAO / RECAMP
6	02 /11/02 au 04/04/04	Détachement Nigérien en République de Cote d'Ivoire	DNIRCI	Rép.de Co.d'Ivoire	369	MICECI / RECAMP
7	04/04/04 à aujourd'hui	Détachement Nigérien en République de Cote d'Ivoire	DNRCI	Rép.de Co.d'Ivoire	369	MINUCI / ONUCI

II) SOUS FORME D'OBSERVATEURS MILITAIRES

1	17/04/94 au 25 /05/96	Mission Internationale d'Observation de l'OUA au Burundi		Burundi	14	OUA
2	10/01/98 à 05/99	Mission Internationale d'Observation de l'OUA aux Comores	MIOC	Comores	4	OUA
3	Depuis 06/00	Mission de l'Organisation des Nations Unies au Congo	MONUC	Rép. Dém. Du Congo	74	ONU
4	Depuis 06/03	Mission des Nations Unies en Cote d'Ivoire	MINUCI / ONUCI	Rép.de Co.d'Ivoire	15	ONU
5	Depuis 2/11/03	Mission des Nations Unies au Libéria	MINUL	Libéria	5	ONU
6	Depuis 06 /2004	Organisation des Nations Unies au Burundi	ONUB	Burundi	2	ONU
7	Depuis 01/05	Mission de recrutement de l'Union Africaine	UA	Soudan	1	UA

BIBLIOGRAPHIE

SOURCES PRIMAIRES

- Ministère de la Défense, Livre Blanc, Sirpa, 1994.
- Doctrine interarmées d'emploi des forces en opération, PIA-OO-200, EMA/Emploi, Septembre 2002.
- Doctrine Interarmées sur la Prévention, INS 1100, EMA/Emploi, juillet 2002.
- Ministère de la Défense britannique, Strategic Defence Review, 1998.

SOURCES SECONDAIRES

- Cable James, Gunboat Diplomacy , 1970.
- Coutau-Bégarie Hervé, Géostratégie du Pacifique, La dimension navale des enjeux de sécurité, ISC, 2004.
- Kaplan Stephen, Diplomacy of Power : Soviet Armed Forces as a Political Instrument, 1981.
- de Lespinois Jérôme, L'Armée de terre française de la défense du sanctuaire à la projection 1974-1996, 2 tomes, L'Harmattan, décembre 2001.
- Luttwak Edward, The Political Uses of Sea Power, 1974.
- Booth Ken, Navies and Foreign Policy, 1976.
- Bradford Dismukes et M. McConnell James (Eds), Soviet Naval Diplomacy, 1979.
- Blechman Barry et Kaplan Stephen, Force without War : U.S. Armed Forces as a Political Instrument, 1978.

MAGAZINES

- Armées d'aujourd'hui
- Terre Information
- Terre Magazine
- Cols Bleus
- Air Actualités
- Gend'Actu

DOCUMENTS INTERNET

- Banque de données des OPEX 1945-2005 du Commissaire LCL Grattepanche
<http://www.college.interarmees.defense.gouv.fr/03pub/WEB/Index.htm>
- Banque de données des OPEX 1945-2005 du Commissaire LCL Grattepanche, amendée par le Groupe D5 / EAO 4, de septembre 2004 à Mai 2005.

INTERVIEW

- Contre-Amiral COUSTILLIERE, EMA/Relations internationales le 25 mars 2005.